

## SEANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2011

Président : M. Damien BONFANTI  
 Vice-président : M. Roger GOLAY  
 Secrétaire : Mme Louise REY  
 Membres : Mme Luisa PENTZKE, M. Cedric ANNEN, Mme Corinne FLOREY BARDET

Sont présents :

Mme Lucia BARBEY, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Xavier COULIN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, M. Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Philippe PERRENOUD, M. Dominique PERRIN, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusé : M. Cyril MIZRAHI

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire  
 M. François BAERTSCHI,  
 M. François LANCE, Conseillers administratifs  
 Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2011
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission de l'aménagement du territoire -  
 Séances des 31 août et 5 octobre 2011 -  
 Rapporteurs : Mme Suzanne RICHERT et M. Christian HAAS
  - a) Lancy Square - Modifications et extensions de servitudes entre les différents propriétaires de la parcelle 4724 **p. 87** **Arrêté**
- 7) Commission de l'aménagement du territoire -  
 Séance du 5 octobre 2011 - Rapporteur : M. Christian HAAS
  - a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (HSE 31.65) sur les parcelles 2086 et 2088, fe 28, Lancy, chemin Blondel 12, 12A **p. 87** **Arrêté**
  - b) Divisions, réunions et cessions de parcelles (route des Jeunes) **p. 88** **Arrêté**
  - c) Modification des limites territoriales entre les communes de Lancy et d'Onex (PLQ 29 473 - Pré-Longet / Onex / Lancy) **p. 89** **Arrêté**
  - d) Divers

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

- 8) **Commission des travaux et constructions -  
Séance du 6 octobre 2011 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD  
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -  
Séance du 10 octobre 2011 - Rapporteuse : Mme Louise REY**
- a) Dépôt de la voirie de Lancy - Rénovation du bâtiment - Crédit de construction (Fr. 2'680'000.--) **p. 92** **Arrêté**
- b) Immeuble chemin Tressy-Cordy 3 - Travaux de rénovation - Crédit d'étude (Fr. 210'000.--) **p. 98** **Arrêté**
- c) Divers
- 9) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -  
Séance du 10 octobre 2011 - Rapporteuse : Mme Louise REY**
- a) Convention avec la Fondation des parkings pour le contrôle de la zone macarons du Grand-Lancy **p. 101** **Arrêté**
- 10) **Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour 2012** **p. 108** **Vote**
- 11) **Résolution intergroupe pour l'acquisition de tablettes tactiles pour les Conseillers municipaux** **p. 108** **Vote**
- 12) **Commission des affaires sociales - Séance du 15 juin 2011 -  
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e
- b) Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy
- Centre Marignac
  - Villa Tacchini
  - Terrain d'aventures Lancy-Voirets
  - Terrain d'aventures du Petit-Lancy
  - Locaux autogérés
- c) Nomination des représentants du Conseil municipal pour les différents centres de loisirs **p. 112** **Information**
- d) Divers **p. 115** **Information**
- 13) **Commission de la culture - Séance du 3 octobre 2011 -  
Rapporteur : M. Xavier COULIN**
- a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e
- b) Présentation de la culture à Lancy et objectifs de la législature **p. 115** **Information**
- c) Bilan de Mai au parc et perspectives 2012 **p. 116** **Information**
- d) Bilan de l'exposition Dix Dix organisée en collaboration avec la Fondation Albanico **p. 116** **Information**
- e) Divers
- 14) **Propositions individuelles et questions** **p. 117**
- 15) **Questions du public** **Annexe**

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

M. BONFANTI : j'ouvre la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2011. Je salue la présence du Maire, M. RENEVEY, des Conseillers administratifs, MM. BAERTSCHI et LANCE, de notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI, des chefs de service, des représentants des médias et du public.

J'excuse l'absence de M. MIZRAHI.

### 1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

M. GOLAY : malheureusement un peu dans l'urgence, une résolution intergroupe a été déposée. Elle a été signée par chaque chef de groupe, à l'exception de l'UDC, pour qui notre collègue, Corinne FLOREY, a signé à la place. Je propose de la voter au point 11.

*La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.*

### 2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011

---

M. PERRENOUD : à la page 80, M. LANCE dit : « (...) *Je vous rappelle que vous avez quand même accepté un crédit de Fr. 435'000.-- pour la mise en place de cette zone macarons* ». Le groupe UDC n'a pas vendu son âme au diable, c'est le seul groupe qui n'a pas accepté ce crédit. Nous savions très bien que l'effectif des APM ne pourrait pas augmenter, donc nous avons refusé ce crédit. J'aimerais bien que le « vous » ne soit pas utilisé, mais « tous les groupes sauf l'UDC ».

### 3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

---

M. BONFANTI : nous avons reçu une pétition du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de St-Georges que Mme REY va nous lire.

Mme REY :

*« Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Le 7 juillet dernier, notre groupement a fait part de ses observations critiques concernant le Plan directeur cantonal Genève 2030 à la Direction de la planification cantonale et régionale. Nous vous faisons parvenir ci-joint une copie de notre argumentaire soutenu par plus de 600 signatures réunies à ce jour et la collecte continue.*

*Ce document explique les différentes raisons qui nous conduisent à nous opposer fermement à la densification prévue du quartier connu sous le nom du « Champignon » du Petit-Lancy (déclassement de la zone 5A villa à la zone 3).*

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

*La crise du logement existe à Genève depuis 50 ans au moins et nous résumons brièvement ci-dessous les dézonages qui nous concernent.*

*Points principaux de notre argumentaire, tout d'abord les raisons historiques :*

- *Il y a 25 ans seulement, en 1985, le classement du Plateau de St-Georges a été modifié, passant de zone de développement 3 en zone villa 5A (sauf le pied du Champignon », soit l'exact contraire de ce qui est proposé aujourd'hui.*
- *Il y a 7 ans seulement, en 2004, le « pied du Champignon » est également passé de zone de développement à zone villa par vote du Grand Conseil sur l'initiative citoyenne des Lancéens. Un inventaire réalisé par le Canton a mis en évidence sa valeur patrimoniale ainsi que des éléments caractéristiques du paysage. Enquête publique n°1341, PL 8913-A).*
- *Il y a 3 ans, en 2008, le Plan directeur communal de Lancy a maintenu l'ensemble du quartier du Plateau en zone villa 5, ce qui a été approuvé par le Conseil d'Etat.*

*Ensuite, nous contestons le fait même de la densification de ce quartier car la commune de Lancy « a déjà assez donné » en matière de densification.*

- *Le déclassement envisagé causerait une perte de la mixité sociale actuelle, qui mélange les catégories sociales, catégories sociales « qui font leur quartier » et donc une remise en question de l'existence d'une classe moyenne (propriétaires et locataires) en zone périurbaine.*
- *La non-adaptation des dévestitures (déjà surchargées) avec l'augmentation des nuisances sonores qui l'accompagnent seront accrues par le voisinage du PAV. Aujourd'hui, avec 85% de son territoire en zone de construction, Lancy compte parmi les trois communes ayant la densification du territoire la plus élevée.*
- *Lancy a déjà abandonné en très grande partie sa zone villa en faveur d'immeubles.*
- *Le déclassement entraînerait également la destruction d'une architecture caractéristique de la fin du 19<sup>e</sup> (expo nationale de 1896) et la destruction d'un quartier qui fait l'interface entre le Bois de la Bâtie et les zones déjà densifiées.*

*Nos oppositions sont de plusieurs ordres - historique, urbanistique, écologique, économique et social - points développés en détail dans notre argumentaire. En un mot, ce plan directeur - Genève 2030, fera perdre à tous les habitants, locataires et propriétaires, ce qui nous semble essentiel, c'est-à-dire la qualité de vie et de travail prônée par ailleurs par les panneaux d'entrée dans la ville « Il fait bon vivre à Lancy ».*

*La Commune a déjà fait un effort énorme en matière de densification. Il faut que celui-ci soit reconnu.*

*En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à limiter l'impact de ce plan directeur cantonal sur la Commune de Lancy, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de notre considération distinguée.*

Jean-Claude Michellod  
Co-Président

François Wittgenstein  
Co-Président »

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011****4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. RENEVEY : j'ai pu avoir 20 billets pour le match Servette-Sion qui aura lieu dimanche prochain. Cela en fait deux maximum par personne. Ceux qui souhaiteraient avoir un ou deux billets sont priés de venir vers moi à la fin de la séance.

M. BAERTSCHI : la fin de la séance va être très animée, car la course du Conseil municipal n'est pas tout à fait terminée, tout le monde ayant oublié quelque chose là-bas, même les absents. Vous êtes priés de venir vers Mme CRISAFULLI en fin de séance, qui vous rendra ce que l'on vous doit.

M. LANCE : voici quelques réponses à certaines questions posées lors de la dernière séance de votre Conseil municipal.

Tout d'abord, pour répondre à une question de M. GOLAY, le nombre d'ordonnances pénales infligées par les APM à l'encontre de mendiants sur la commune de Lancy s'est élevé, pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai à ce jour, à 70.

En réponse à l'une des nombreuses remarques pertinentes de M. REOLON et après vérification, les places de parking se trouvant devant les immeubles 22 à 26, chemin des Palettes, sont effectivement situées sur une propriété privée et sont contrôlées par une société de surveillance privée mandatée par la régie de ces immeubles. Nos services prendront contact avec la régie en question afin qu'elle régularise cette situation en faisant procéder au marquage de ces places en jaune.

M. ANNEN posait la question suivante : y a-t-il un moyen d'anticipation quant aux mesures d'austérité ou mesures de prévention qui peuvent être prises par rapport à tout ce qu'on a entendu dernièrement sur la dégradation de la situation économique ? Je vous propose d'entamer un véritable débat au sein de la Commission des finances sur cette question pertinente, que nous pourrions reprendre à chaque séance en tant que fil rouge.

Suite aux remarques de MM. PERRENOUD et FLURY sur les cheminements au bord du Rhône, en contrebas du Centre d'enseignement professionnel technique (CFPT), le Conseil administratif a reçu, comme annoncé, les représentants de la société de l'Arquebuse. Ceux-ci nous ont confirmé que tous ces cheminements se situaient sur les terrains de la société de l'Arquebuse, qu'aucune servitude de passage à pied n'existait et que le propriétaire tolérait les passages de piétons sur sa parcelle. La société de l'Arquebuse n'entretient pas ses chemins et ses représentants nous ont précisé que la police pouvait intervenir sur leur propriété sans forcément demander son accord.

Pour terminer, j'aimerais vous rappeler les Journées du livre qui auront lieu, comme d'habitude, à la salle communale du Petit-Lancy, les 5 et 6 novembre prochains. Le thème de ces journées est la Russie.

**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

- 6) **COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –  
Séances des 31 août et 5 octobre 2011 –  
Rapporteurs : Mme Suzanne RICHERT et M. Christian HAAS**
- 

- a) **Lancy Square - Modifications et extensions de servitudes entre les différents  
propriétaires de la parcelle 4724**
- =====

Mme RICHERT présente le sujet : il est rappelé à la commission que lors de la construction de Lancy Square, la Ville de Lancy a vendu une partie de ses terrains. Il est également rappelé que les servitudes correspondent à des autorisations d'utiliser des espaces appartenant à autrui soit à titre privé, soit lors d'échanges, soit moyennant finances.

Lancy Square a fait l'objet de divers remaniements cadastraux. Les parties communes doivent être adaptées en fonction de ces remaniements de manière à permettre aux habitants l'utilisation de passages, d'entrées, de sorties et l'aménagement de jardinets. La commission s'interroge sur les raisons pour lesquelles Lancy doit donner des servitudes à propos de terrains qui ne lui appartiennent plus.

A l'unanimité, la commission décide de reporter ce point à la prochaine séance avec la proposition de recevoir le géomètre HKDGéomatique pour de plus amples explications.

M. HAAS présente le sujet : M. MENU, notaire, nous a clairement expliqué, lors de la séance du 5 octobre, qu'il s'agissait de régulariser des situations existant depuis longtemps, mais avec des retards notamment dus à la mise à jour du cadastre. Le plus important était que Lancy était propriétaire du fonds et que, de facto, ces modifications devaient se faire.

Sur ces explications du notaire, l'ensemble des commissaires a voté favorablement.

M. BONFANTI : une information concernant cet arrêté. Comme il s'agit d'une majorité absolue, le Président a le droit de vote. Pour que cet arrêté puisse être accepté, il faut donc la moitié des membres présents plus un.

*L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui (voir annexe).*

- 7) **COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 5 octobre 2011 –  
Rapporteur : M. Christian HAAS**
- 

- a) **Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (HSE 31.65) sur les parcelles  
2086 et 2088, fe 28, Lancy, chemin Blondel 12, 12A**
- =====

M. HAAS présente le sujet : M. HIRT, architecte, présente son projet pour la construction de deux villas sur une parcelle où existe déjà une maison, habitée par la propriétaire. Les deux villas projetées impliquent un dépassement de l'indice au sol autorisé à 0,31 au lieu des 0,275 prévus. Sur question des commissaires, il est précisé qu'il s'agit bien de constructions MINERGIE, conformément au règlement ad hoc, avec notamment des panneaux solaires et des toitures végétalisées pour les couverts à voiture.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

Un commissaire rappelle qu'une dérogation de même type a été accordée il y a une année à proximité, soit au 10, chemin Blondel.

L'emplacement prévu pour ces deux villas est actuellement constitué d'un jardin engazonné avec quelques arbres.

Une discussion suit avec des avis divergents des commissaires quant à la manière de venir présenter de telles requêtes, et notamment sur la qualité des documents fournis pour permettre une détermination en toute connaissance de cause. Il est demandé que les documents ad hoc, soit un plan de situation et un plan en coupe d'une façade, soient à disposition des commissaires, dans des formats conformes, avant le début de la commission, comme cela se faisait auparavant.

La demande de dérogation est acceptée par 6 voix, et 4 absentions.

M. CALABRESE : le groupe socialiste va accepter cette dérogation. Mais comme l'a précisé M. HAAS, nous n'avions, en commission, aucun document de ce qui vous a été présenté. Après débat, il a été décidé en commission que, dorénavant, s'il n'y a pas un minimum de documents qui ont été visés par le chef de service, pour qu'il y ait le regard d'un professionnel, nous n'aurons pas à débattre sur des dossiers qui ne sont étayés par aucun document.

Nous avons déjà eu cette discussion lors de la dernière législature, et dorénavant, dans ces cas-là, le groupe socialiste s'abstiendra, même s'il y a un vote en commission.

***L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui (voir annexe).***

**b) Divisions, réunions et cessions de parcelles (route des Jeunes)**

=====

M. HAAS présente le sujet : il s'agit, dans le cadre des accords entre la Confédération et le Canton, de procéder à des échanges de parcelles entre l'Etat et la Commune.

Cette opération foncière, comme une précédente déjà acceptée, s'inscrit dans le cadre où l'Etat de Genève doit transférer à la Confédération l'ensemble des terrains constituant l'assiette de l'autoroute. Cette requête a pour objet de réaliser les opérations de divisions et de réunions parcellaires prévues afin de mettre à jour l'état cadastral correspondant aux nouveaux tracés.

La convention prévoit donc que les parcelles 3916 B, 3914 B, et 3916 B soient cédées à l'Etat. En contrepartie, les parcelles 3897, 3913, 3914 et 3916 reviennent à la Commune.

L'arrêté est accepté à l'unanimité, soit 9 voix.

M. BONFANTI : cet arrêté requiert également le vote du Président et la majorité absolue.

***L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui (voir annexe).***

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011****c) Modification des limites territoriales entre les communes de Lancy et d'Onex  
(PLQ 29473 - Pré-Longet/Onex/Lancy)**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. BAERTSCHI rappelle qu'il s'agit, en lien avec le PLQ accepté par Lancy et Onex, d'une modification de la frontière entre les deux communes, afin de tenir compte des emplacements des immeubles et constructions projetées. Les services techniques ont préparé cette modification de manière à ce que la répartition des mètres carrés soit respectée équitablement pour les deux communes.

Ce projet prévoit trois bâtiments notamment, qui sont à cheval entre Onex et Lancy.

Plusieurs questions de commissaires sont ensuite posées sur :

- l'affectation de certains bâtiments
- les projections démographiques en lien avec l'affectation des élèves dans les écoles
- la procédure et le délai qui suivra cette modification de frontière
- les conséquences de cette modification sur l'avenir d'une élue !

L'arrêté est accepté par 9 voix et une abstention.

Mme VERGAIN : si ce soir, je me permets de prendre la parole vis-à-vis du sujet en cours, c'est que je suis directement concernée.

En effet, comment un Conseil municipal peut prendre la résolution de vilipender une partie de son territoire à sa commune voisine tout en sachant que l'une de ses conseillères, depuis 5 ans, habite dans ce périmètre ?

Une autre question m'interpelle : comment changer de commune une entreprise à l'enseigne « Imprimerie de Lancy » qui, depuis 1953, est prospère et active au sein de notre commune ?

Certes, il ne faut pas se retrancher dans « un village de Gaulois », mais si nous avons l'intention de construire et de créer ensemble, c'est avec les personnes concernées qui ont un long parcours communal. Je pense que ma famille et nos voisins n'ont jamais été avares d'un engagement fidèle et loyal envers notre municipalité.

Pourquoi vouloir nous « céder » à Onex, alors que nous avons tout fait pour notre commune ? Quoi qu'il en soit, notre cœur est lancé et ce n'est pas en jouant au Monopoly, en bougeant nos frontières, que cela va changer notre opinion ! Nous sommes des engagés et le resterons !

Le remaniement des communes a déjà été réalisé il y a plusieurs années. Restons avec les limites décidées à l'époque et continuons de réfléchir intelligemment à l'expansion et au développement de notre commune.

A cet effet, ce soir, et en vertu de ce que je viens de vous exposer, je m'abstiendrai de prendre position lors du vote.

M. ANNEN : une petite question que je me suis posée lors de la présentation de M. HAAS : à l'époque de l'ouverture des frontières, le fait que l'on soit obligé de partir sur des cessions pour que quelqu'un n'ait pas une cuisine à Onex et un salon à Lancy me paraît un peu futile. J'aimerais savoir si Onex a déjà pris position sur cette nouvelle répartition parcellaire.

M. BAERTSCHI : à ma connaissance, le Conseil municipal d'Onex n'a pas pris, à ce jour, de décision, le Conseil administratif, lui, s'étant engagé avec nous il y a plusieurs années.

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

M. MATHIEU : je suis quand même sensible aux propos de notre collègue, on sait que si le plan localisé de quartier est réalisé, il n'y aura plus d'imprimerie de Lancy telle qu'elle est actuellement.

Je propose un amendement pour que cet arrêté entre en force dès que le nouveau plan localisé de quartier sera réalisé.

M. FAVRE : pour nous, ce qui pose un problème, c'est la manière un peu abrupte avec laquelle le sujet a été traité, sans connaître les détails, tels que délai, date, etc. On a accepté un PLQ en se disant qu'on aurait un changement de frontière. Autant dire qu'on ne sait pas quand cela va se faire, on dit qu'on ne peut pas construire si on n'accepte pas cela, on dit que cela doit passer par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, on est un peu dans le flou. Y a-t-il une telle urgence à voter cela ? Est-ce que c'est vraiment impératif ? Il faut être cohérent : on a accepté ce PLQ difficilement, il est clair que certains membres de notre groupe, par solidarité, vont s'abstenir.

Concernant l'amendement, je rejoins ce qu'a dit M. MATHIEU, mais le PLQ ayant été voté, on ne peut malheureusement plus l'amender. Nous demandons d'attendre que tout soit construit pour faire ce changement de zone, on aimerait un peu plus de détails.

Depuis que j'habite ici, je n'ai jamais vu un changement de commune. Quand on voit, dans les autres communes, les bagarres que cela fait quand on veut réunir trois communes à Neuchâtel ou dans le canton de Vaud, c'est quelque chose de très sensible. Ce n'est pas si simple de dire que la cuisine et la salle-à-manger doivent être dans la même commune. Il y a une sensibilité à respecter.

Est-ce qu'il y a vraiment une urgence ? On aimerait avoir des notions de délais et surtout de procédure, parce qu'on ne sait pas dans quel délai cela se fera. Si l'on vote oui, cela veut dire que c'est exécutoire, mais quand cela va-t-il se faire ? Demain, dans six mois, dans trois ans, dans cinq ans, quand tout est construit. Il me semble qu'on est traité un peu de manière légère et personnellement, je me pose des questions. Ce n'est pas si simple et si évident, que de dire qu'on peut lever la main pour changer de commune, il y a une sensibilité à respecter et surtout une procédure et il faut que les choses soient claires. On parlait du cas de M. VERGAIN, doit-il être relogé dans des locaux commerciaux ? Il y a un certain nombre de choses à chercher et donner un peu plus d'explications.

C'est très rare. Je n'ai pas 20 ans et je n'ai jamais vu de déplacement des limites de communes à Genève. Ce n'est pas anodin ce que l'on nous propose de voter ce soir.

M. ANNEN : je suis sensible à toutes les remarques qui viennent d'être faites. Vous n'êtes pas sans savoir que, actuellement, au niveau de la Constituante, on discute d'une nouvelle imposition sur le domicile. On parlait de mesures pour combattre l'austérité, cela peut être une des choses sur lesquelles réfléchir. Le Conseil administratif a toujours dit qu'on préférerait accueillir des entreprises plutôt que des logements. Je trouve que l'on traite cela un peu légèrement.

Je proposerai ce soir de renvoyer ce projet en commission pour qu'on ait tous les renseignements que M. FAVRE demande, qu'on ait la possibilité de voir ce qu'il est possible de faire par rapport à la proposition de M. MATHIEU, et qu'enfin ce dossier soit étudié de manière sereine pour éviter qu'on prenne une décision à la légère sur un sujet qui ne me paraît pas anodin, comme l'a fait remarquer notre collègue PDC.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

M. BAERTSCHI : juste rappeler que la décision qui avait été prise entre les deux Conseillers administratifs de l'époque était parfaitement sereine, parce qu'aucune Conseillère municipale n'habitait sur la commune des uns ou des autres. C'est bien pour cela que cette décision avait été prise hors tout problème affectif qui peut se poser lors d'une modification de frontière.

Pour la procédure, il est évident que ce n'est ni la Ville de Lancy, ni la Ville d'Onex, qui vont elles-mêmes changer leurs frontières, c'est le Grand Conseil qui doit le faire. Je ne sais pas dans quel délai, mais c'est sûr que ce n'est pas pour demain.

Quant à la proposition de M. MATHIEU d'attendre que la fin du plan localisé de quartier soit réalisée, on peut prendre rendez-vous dans 50 ou 60 ans ; c'est une manière de dire que nous ne voulons pas changer. Tout est possible. On peut aussi laisser aller les choses comme cela et il y aura quelques aberrations qui se constateront et qui se régleront de manière administrative.

On pensait bien faire en se disant que comme cela ce serait clair, quand les immeubles seront construits, ils seront soit complètement sur Lancy, soit complètement sur Onex. On n'a pas voulu prêter une commune en termes de mètres carrés. Plusieurs scénarios ont été proposés, on peut en faire d'autres, on a encore du temps, tout cela est possible.

Je vous invite en tout cas à raisonner de manière politique plutôt que de manière affective sur ce sujet, sachant que ce n'est pas demain que l'imprimerie de Lancy deviendra l'imprimerie d'Onex.

M. CALABRESE : je note juste qu'en commission, la question du processus avait été posée. M. BAERTSCHI avait répondu que du moment que le Conseil municipal acceptait le principe d'une modification des limites territoriales, le fait de demander que le service de surveillance des communes lance un processus de rectification par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil et de demander l'exonération du plan d'enregistrement, c'était une première étape avant que tout ceci passe au Grand Conseil pour acceptation.

On nous a donc expliqué tout le processus.

M. MATHIEU : pour vous faire un amendement par écrit, encore faudrait-il avoir reçu l'arrêté avec l'ordre du jour. Or, on passe du point 7b) au point 8a). Mais peu importe, je me rallie à la proposition de M. ANNEN de renvoyer cet objet en commission de l'aménagement du territoire.

Mme CASUTT : pour ma part, si cela n'est pas renvoyé en commission, je refuserai l'arrêté par solidarité.

***Le renvoi en Commission de l'aménagement du territoire de l'arrêté 7c) est accepté par 16 oui et 17 abstentions.***

M. MATHIEU : un petit commentaire, nous avons reçu l'arrêté en question, mais il n'était pas classé au bon endroit et je n'ai pas été assez attentif en tournant les pages.

M. BONFANTI : effectivement l'ordre du jour a été modifié en dernière minute et les numéros des arrêtés n'ont pas pu être modifiés.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011****d) Divers**

=====

M. HAAS présente le sujet : suite à l'article de la Tribune de Genève qui relayait la proposition d'étudier une liaison inédite en profitant du projet d'élargissement du Pont de Lancy, il est confirmé qu'il sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Idem pour la pétition qui concerne la problématique de l'emplacement de l'arrêt du tram sur la route de Chancy.

M. BAERTSCHI indique qu'une présentation du plan directeur cantonal devrait aussi être faite lors d'une prochaine séance, élargie aux membres du Conseil municipal intéressés. L'audition du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de St-Georges sera prévue dans ce contexte.

**8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 6 octobre 2011 –  
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD  
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –  
Séance du 10 octobre 2011– Rapporteuse : Mme Louise REY**

**a) Dépôt de la voirie de Lancy - Rénovation du bâtiment - Crédit de construction  
(Fr. 2'680'000.--)**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Maire rappelle qu'il est question de refaire l'étanchéité de la toiture et de placer des panneaux solaires. Il ajoute que la réflexion a donc été plus loin et s'est penchée sur l'enveloppe du bâtiment. Il précise que les panneaux photovoltaïques présentent deux variantes, la première étant la pose par la Commune, la seconde relevant de l'utilisation de la toiture par les SIG, lesquels poseraient lesdits panneaux solaires à leurs frais. La commission doit se prononcer sur ces variantes.

La Présidente accueille ensuite M. MATTANA et M. TESSARI.

M. MATTANA déclare que ce bâtiment date de 1985 et ne répond plus aux normes énergétiques. Il ajoute qu'il est nécessaire de refaire les façades, les fenêtres ainsi que la toiture dont il faut rénover l'isolation et l'étanchéité. Il précise que des panneaux solaires doivent également être placés. Il est précisé que les supports métalliques du châssis existant demeurent.

M. TESSARI ajoute que les critères énergétiques de ce bâtiment ne correspondent plus aux normes actuelles et doivent être revus. L'idée est également d'utiliser Cadiom dont l'énergie provient des Cheneviers. De plus Cadiom coûte 6,5 centimes alors que le gaz est à 12 centimes. Il déclare ensuite que le profilé tôle est toujours fabriqué et qu'il en existe d'autres plus modernes, le bois demandant un entretien que la tôle n'exige pas et est plus cher que l'aluminium.

Concernant les panneaux photovoltaïques, M. MATTANA indique que le spécialiste n'a pas pu venir mais que M. TESSARI connaît bien le sujet.

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

M. TESSARI remarque que ces panneaux produiraient 216 Kw, soit Fr. 70'000.- à Fr. 80'000.- de rentrées par année. Il précise que la disposition de ce bâtiment est idéale pour poser des panneaux de ce type. Ce qui équivaut à près de 40 ménages.

Un commissaire demande si les eaux pluviales pourraient être récupérées pour les véhicules de la Commune. Il lui est répondu que cette alternative n'a pas été évoquée, mais que c'est techniquement possible et qu'il sera étudié cette idée mais au sol.

Un commissaire demande s'il serait également possible d'installer des panneaux photovoltaïques sur la façade. M. TESSARI répond que la façade arrière est très ombragée et celle de devant, mal placée.

Il est demandé par un autre commissaire pourquoi ne pas avoir imaginé des panneaux thermiques pour l'eau chaude. M. MATTANA répond que les panneaux pour chauffer l'eau ne sont pas rentables par rapport à Cadiom.

M. le Conseiller administratif délégué ajoute que les deux options sont viables. Il mentionne qu'il convient également de se souvenir de la « Cité de l'énergie » et il pense qu'il serait intéressant que la Commune exécute elle-même ces travaux de pose de panneaux photovoltaïques.

La Présidente passe alors au vote de la variante permettant à la Commune d'investir dans ces panneaux solaires en refacturant au SIG :

En faveur : 10 voix.

A l'unanimité.

La Présidente lit ensuite l'Arrêté et passe au vote :

En faveur : 10 voix.

A l'unanimité.

Mme REY présente le sujet : le financement de cette opération figure au budget des investissements 2011 et est réparti comme suit :

- Réfection du toit pour un montant estimé à Fr. 450'000.- en 2011 ;
- Panneaux photovoltaïques pour un montant estimé à Fr. 1'300.000.- en 2012 ;
- Réfection des façades pour un montant estimé à Fr. 1'700'000.- en 2012,

soit un total de Fr. 3'450'000.-, lequel est aussi estimé.

Aux questions réponses de certains commissaires, M. RENEVEY confirme que le retour sur investissement se fera sur environ la même période que si c'étaient les SIG qui investissaient eux-mêmes, soit 25 ans, à la différence que l'installation appartiendra à la Commune dès le début.

L'autre avantage sera que la commune cumulera des points dans le cadre du label Cité de l'énergie.

Le crédit sollicité ce jour s'élève à Fr. 2'680'000.- et la Commission des finances a voté l'arrêté à l'unanimité.

M. PERRIN : le groupe des Verts souhaite apporter le commentaire suivant :

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

Ne voulant pas retarder le projet de rénovation du bâtiment de la voirie, nous voterons l'arrêté.

Mais nous demandons au Conseil administratif in corpore de bien vouloir intégrer dans tous les futurs projets de rénovation des bâtiments de la commune une analyse complète sur l'énergie (type, production, utilisation, valorisation), ceci en lien avec la politique énergétique de Lancy et de ses engagements.

Qui pour rappel est :

- de réduire la consommation d'énergie fossile,
- d'augmenter la part d'énergie renouvelable,
- de diminuer ses émissions de CO2

Ainsi qu'un bilan posé sur les pôles du développement durable (social-environnemental-financier) permettant aux Conseillers municipaux d'identifier au mieux les choix à effectuer pour obtenir le meilleur retour sur investissement possible.

M. PERRENOUD : l'UDC va accepter ce projet, mais je suis étonné qu'il ne soit pas passé à la Commission de l'environnement et du développement durable. On parle de panneaux photovoltaïques et on nous présente différents modes de faire. Et quand un commissaire pose la question si la façade sud pourrait être aménagée de panneaux, on nous répond que le spécialiste n'est pas présent et que la façade est mal orientée. Imaginez la frustration de ce commissaire qui n'a pas sa réponse. A la Commission de l'environnement et du développement durable, nous n'aurions pas accepté ce genre de réponse.

Nous sommes aussi assez contents que la récupération d'eau de pluie puisse être étudiée, cela évitera que l'on perde l'eau au milieu des giratoires la nuit. Quand on voit l'état de nos glaciers, comme celui du Rhône qui fond à vue d'œil, cela nous permettra de récupérer une eau qui n'est pas chère et qui est renouvelable.

Nous accepterons donc cet arrêté.

M. VINCENT : j'ai un gros problème avec cet arrêté. Je vous rassure, ce n'est pas sur la rénovation car cet immeuble a besoin d'être rénové pour des raisons écologiques, mais cela concerne plutôt les panneaux solaires. Je vous rassure encore, ce n'est pas dogmatique même si je pense que Lancy n'est pas Crans-Montana ou Sierre, vous en connaissez quelque chose, mais simplement parce que lorsque le dossier est arrivé en Commission des finances, il y avait beaucoup d'approximations, aucun plan comptable et des chiffres complètement erronés.

En effet, on nous annonce ce soir qu'il s'agit de 216'000 kw/h par année, M. RENEVEY nous annonçait 195'000 en Commission des finances et le rapport indique en toutes lettres 120'000. C'est bien 120'000 kw/h par an qu'il faut escompter avoir. Cela a aussi un impact financier, parce que 40% d'énergie en moins, c'est aussi 40% de financement en moins. Sur les Fr. 66'000.-- que l'on devait recevoir par année, ce ne sera plus que 40. C'est la première chose qui fait partie des grosses aberrations.

En plus de cela, le besoin énergétique de ce dépôt après rénovation sera encore de 127'000 kw/année, la structure en donne 120'000, autant dire que la structure qui sera installée ne suffira pas. Mais peu importe parce que les Services industriels, qui sont très malins, font en sorte que pendant 25 ans, nous allons vendre cette énergie à 34 cts/kw heure, que cette même énergie sera revendue par les Services industriels au prix Vital Soleil de 80 cts le kw/h, vous pouvez le vérifier sur leur site Internet. Sur chaque kw/h que nous allons créer, ils vont gagner

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

46 cts, soit Fr. 55'000.-- par an sur notre dos, sans investissement et sans risque. C'est près de Fr. 1'500'000.-- que les Services industriels vont gagner simplement grâce à l'argent du contribuable, une partie du public qui est ici et nous, nous sommes un peu les pigeons qui sommes là pour investir là-dedans.

Je ne souhaite pas bloquer cet arrêté en ce qui concerne la rénovation. En revanche, je souhaite déposer un amendement, afin que nous puissions voter séparément le budget rénovation et le budget qui concerne les panneaux solaires. Ce serait renvoyé dans les Commissions concernées - probablement aussi à la Commission de l'environnement, c'est assez sa place - mais aussi parce que le prix reste élevé. Sur ces Fr. 2'600'000.--, Fr. 1'300'000.-- sont consacrés uniquement aux panneaux solaires. Donc que l'on puisse aussi avoir des comparaisons de prix de différentes entreprises.

M. RENEVEY : j'ai bien noté les commentaires du groupe des Verts, qui me semblent tout à fait judicieux. Il est vrai que depuis le début de cette législature, j'ai demandé que l'on ait un concept énergétique qui soit chaque fois donné dans tous les rapports, afin qu'on puisse déjà avoir un certain nombre d'informations supplémentaires. Je suis d'accord avec eux, on peut encore aller un peu plus loin. Tout ce qui permet d'avoir les meilleures explications possibles est une bonne chose. Je regarderai encore avec le service des travaux pour donner des explications supplémentaires pour les prochains messages.

Pour le groupe UDC, sur la récupération d'eau, on a bien noté au sein de cette commission que c'était une piste qui était éventuellement envisagée. Là aussi, nous nous étions engagés à regarder ce que nous pouvions imaginer dans le cadre des travaux pour éventuellement installer quelque chose.

Enfin, pour le groupe PLR, effectivement l'explication était mauvaise mais les chiffres étaient justes. J'ai reposé la question au bureau Amstein et Walthert qui avait donné en son temps l'explication. Cela dépend essentiellement de quel type de panneaux on veut poser. C'est-à-dire que comme on est en procédure AIMP, on aura un éventail d'installations et de types de panneaux solaires, à travers la Feuille d'avis officielle, certains qui peuvent être posés à plat, d'autres à 30° et, évidemment, la production solaire est modifiée par rapport au type de panneaux. Pour les panneaux à 30°, on arrive à une production solaire de 120'000 kw/h, comme c'était précisé dans le message et pour un autre type de panneaux solaires qui sont eux à plat, on a une production solaire de 216'000 kw/h que le bureau Amstein et Walthert avait pondérée justement parce qu'elle semblait un peu trop ambitieuse. Et c'est ce qu'il donnait dans l'introduction du message, ces fameux 195'000 kw/h dont on avait un peu de peine le jour-même à expliquer d'où ils venaient.

C'est effectivement quelque chose qui permet malgré tout d'être rentable quoi qu'il arrive. Là, le bureau, qui est parmi les experts des panneaux solaires, convient que la piste d'installer nous-mêmes les panneaux solaires est la plus judicieuse. Quant à savoir exactement si on reprend la totalité aux SIG, si on reverse une partie ou quel type de panneaux solaires, c'est quelque chose qui peut encore être affiné. Je me fais fort d'en parler à une prochaine commission, une fois que l'on saura exactement quel type de panneaux solaires, à quelle production maximale, mais dans tous les cas le rendement reste celui qui avait été articulé dans le corps du message.

Mme CASUTT : j'aimerais refaire une demande, puisqu'on nous a rappelé l'étude pour la récupération de l'eau ; c'est quelque chose qui peut être intéressant. Comme on ne sait pas encore comment va être le revêtement de ce bâtiment, si on pouvait avoir une petite idée avant que cela soit complètement fini, le cas échéant que l'on puisse changer l'aspect du bâtiment.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

M. RENEVEY : sur le type de revêtement, cela a été dit en commission, c'est un revêtement tôle puisqu'à l'heure actuelle on enlève les panneaux de tôle qui existent, on refait l'étanchéité et on remet des panneaux dessus. On peut différer d'un panneau à l'autre au niveau de la couleur, mais le système reste celui qui a été discuté en commission.

M. PERRENOUD : si l'amendement était accepté, on pourrait reprendre la fameuse question des panneaux solaires sur la façade. Puisque l'on reparle des panneaux solaires, pourquoi pas sur la façade, alors qu'ils sont extrêmement performants, nous arriverons à modifier les chiffres. Cela entrerait dans le cadre de l'amendement.

M. BONFANTI : je prie M. VINCENT de relire l'amendement qu'il propose.

M. VINCENT : « (...) *décision de dissocier le budget destiné à la rénovation du dépôt de la voirie du budget destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques* ».

***L'amendement est accepté par 20 oui, 13 non et 0 abstention.***

M. ANNEN : une question par rapport à cet amendement. A partir du moment où l'on a demandé une dissociation des deux analyses, l'arrêté va être voté sur la totalité, ce qui me paraît un peu compliqué.

Nous avons dissocié cela pour que l'on réanalyse le problème des panneaux photovoltaïques qui nous paraît un peu flou, autant quant au rôle des SIG, que des techniques qui sont utilisées.

De mon point de vue, il faut voter une première fois sur le budget de rénovation du bâtiment, et une deuxième fois sur le budget des panneaux photovoltaïques puisqu'on demande qu'il soit réanalysé lors d'une Commission des travaux et une Commission de l'environnement.

On dissocie quelque chose et après on revote sur la totalité, j'ai un peu de peine à comprendre.

M. BONFANTI : il faut voter sur l'arrêté qui découle de l'amendement, c'est-à-dire de soustraire ce qui concerne les panneaux photovoltaïques.

M. SIDLER : j'abonde dans le sens de M. ANNEN. Peut-on nous donner, ce soir, les chiffres exacts de cette dissociation ? Auquel cas on ne pourra pas voter ce soir et l'on doit renvoyer en commission. Si c'est un renvoi en commission, est-ce qu'un mois de délai est possible ou serait-ce préjudiciable pour le bon déroulement de ce projet ?

M. RENEVEY : on avait préparé en son temps deux arrêtés : un sans les panneaux solaires et un avec les panneaux solaires. C'est un crédit de construction de Fr. 1'800'000.-- destiné à la rénovation du bâtiment du dépôt. C'est le montant que le Conseil municipal devrait voter et qui ne comprend pas les panneaux solaires.

M. SIDLER : vu qu'on est pris au dépourvu, serait-il possible d'ajouter un point 5 à l'arrêté, à savoir de prévoir une centrale solaire photovoltaïque sur le toit de ce bâtiment ?

M. FAVRE : s'il n'y a pas de montant associé à la proposition, cela va être difficile de voter. Je préfère que l'on vote l'amendement, parce que dire que l'on est d'accord et savoir ensuite que cela coûte Fr. 4 millions, ce sera trop tard. On devrait renvoyer en commission la partie amendée. On est d'accord pour les panneaux solaires, mais on renvoie en commission pour y réfléchir.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

M. BONFANTI : nous allons relire l'arrêté :

*« Vu que le bâtiment du dépôt de la voirie, situé au chemin Gérard-de-Ternier 12, ne répond plus aux normes thermiques actuelles ;*

*Vu les grandes déperditions de chaleur s'évacuant par les éléments de façade ;*

*Vu la nécessité de procéder à la rénovation du bâtiment du dépôt de la voirie situé au chemin Gérard-de-Ternier 12 ;*

*Vu que les travaux envisagés comprennent la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques en toiture dont le coût sera pris en charge par les Services industriels de Genève (SIG) ;*

*Vu le crédit d'étude accepté par le Conseil municipal le 24 mars 2011 ;*

*Vu l'autorisation de construire délivrée par le Département des constructions et technologies de l'information (DCTI) le 26 septembre 2011 ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 6 octobre 2011 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 10 octobre 2011 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

*DECIDE*

*à l'unanimité, soit par ..... oui / ..... non / ..... abstention*

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 1'800'000.-- destiné à la rénovation du bâtiment du dépôt de la voirie situé au chemin Gérard-de-Ternier 12,*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 621002.503763,*
- 3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 621002.143651,*
- 4. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2012, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 621099.331000. »*

M. VINCENT : le budget total que nous devons voter ce soir était de Fr. 2'600'000.--, la rapporteuse a parlé d'un prix pour les panneaux photovoltaïques de Fr. 1'300'000.--. Si l'on déduit cette somme aux Fr. 2'600'000.--, cela ne fait pas Fr. 1'800'000.--. J'aimerais que l'on soit un peu plus précis.

M. RENEVEY : je vous propose de renvoyer la totalité de cet objet en commission.

Mme GOMEZ : l'arrêté que vous avez lu ne correspond pas à la réalité puisqu'on parle des SIG qui prendraient la totalité des investissements à leur charge.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

M. PERRENOUD : j'aimerais que l'on précise à quelle commission on renvoie, car je vois bien ce dossier partir à la Commission des travaux et les Socialistes et PDC voter pour. J'aimerais que l'on renvoie cet objet à la Commission de l'environnement.

M. FAVRE : pour répondre à M. PERRENOUD, 8 et 6 font 14 et pas une majorité.

M. RENEVEY : j'aimerais préciser que c'est toujours la plénière qui décide et pas une commission. Personne n'est lésé quand il y a un vote en commission qu'il soit positif ou négatif. Maintenant sur des sujets de ce genre, c'est toujours la partie la plus conséquente qui détermine le choix de passer devant telle ou telle commission. Comme on parlait de rénovation de bâtiment, il semblait plus logique de passer à la Commission des travaux. On a aussi certains travaux qui sont votés à la Commission de l'environnement, parce que l'essentiel concerne plutôt le service, ou des travaux environnementaux. C'est pourquoi cela semblait plus judicieux de passer par la Commission des travaux.

M. ANNEN : pour ne pas froisser notre poussin noir avec une coquille blanche sur la tête, je demanderai un renvoi en double commission des travaux et de l'environnement pour qu'on puisse aborder ce dossier des panneaux photovoltaïques.

M. FAVRE : j'aimerais que soient présents lors de la commission un représentant des SIG et l'ingénieur-conseil, parce que si ce soir on a des doutes, c'est un peu dû au fait que l'on a manqué d'information en commission. Ce sujet de panneaux solaires et leur consommation est très complexe.

M. MATHIEU : j'aimerais que l'on tienne compte de la bonne volonté de tous et que cela aille assez vite, parce que quand Cadiom sera passé, on ne va pas recreuser la route.

Mme CASUTT : je propose une commission conjointe travaux et environnement.

*Le renvoi à la double Commission des travaux et constructions et de l'environnement et développement durable de l'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui.*

**b) Immeuble chemin Tressy-Cordy 3 - Travaux de rénovation - Crédit d'étude  
(Fr. 210'000.--)**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Conseiller administratif rappelle qu'il s'agit d'un immeuble vétuste et qu'il est question pour le moment de voter un crédit d'étude. Il serait possible de créer de l'habitat au dernier étage probablement un trois pièces. Il rappelle alors que les habitants sont assez âgés et que leurs loyers sont très bas. Il explique que ce projet nécessite la gestion de la durée des travaux en rapport avec les conditions de vie des locataires. C'est la raison pour laquelle une rocade d'appartements est prévue pendant les travaux avec un appartement vide.

Un commissaire se déclare étonné que Lancy ait des bâtiments dans cet état et il pense qu'il est question de mener une rénovation lourde. Il rappelle alors que des recommandations fédérales peuvent être entamées. Il signale par ailleurs que la loi est claire et qu'elle fait primer l'énergie sur l'aspect patrimonial.

M. le Maire lui répond que le bâtiment n'est pas classé. Il précise en outre que les personnes handicapées sont prises en compte dans ce projet.

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

Un commissaire mentionne qu'il sera nécessaire de faire les sondages adéquats concernant l'amiante dans les salles de bain.

Il lui est répondu qu'un poste comptable est prévu pour ce faire. Et que le désamiantage est maintenant très bien géré. Donc, pas de risque pour les locataires, de plus il y a une procédure à respecter pour aviser les locataires.

Une somme de Fr. 35'000.-- recouvre en réalité plusieurs types d'honoraires, tels que : le désamiantage, l'aide juridique, l'acousticien, le physicien du bâtiment, et donc aussi les honoraires de l'éventuelle aide aux AIMP.

Actuellement, il y a une chaufferie au gaz mais le système d'eau chaude fonctionne avec un boiler par appartement. Après rénovation il y aura une centrale.

Un commissaire demande si la Commune a fait un inventaire sur les bâtiments très vétustes et il pense que cela pourrait être nécessaire.

M. le Maire répond que c'est une chose possible. Il ajoute qu'il convient également de savoir ce qu'il faut faire des bâtiments concernés en précisant qu'il n'est pas forcément obligatoire de réaliser systématiquement des travaux.

Une séance a déjà eu lieu pour informer les locataires qui sont conscients du projet, ils craignent surtout les augmentations de loyer.

La Présidente lit alors l'Arrêté et passe au vote :

En faveur : 10 voix.

A l'unanimité.

Mme REY présente le sujet : M. LANCE signale que cet objet passe à la Commission des finances parce qu'il était prévu Fr. 120'000.- au budget 2011 alors qu'il est proposé aujourd'hui un montant de Fr. 210'000.-.

Ce crédit d'étude vise à approfondir la réflexion sur les travaux à entreprendre dans ce bâtiment, organiser les rotations de logements prévues, étudier la possibilité d'avoir un logement supplémentaire dans les combles. Même si ce bâtiment n'est pas classé, il a suscité l'intérêt de la CMNS pour la conservation de certains objets.

La préparation de ce crédit a été menée par le service municipal des travaux et constructions.

La Commission des finances a voté l'arrêté à l'unanimité.

M. GOLAY : le groupe MCG va soutenir cette délibération. Toutefois, on a été étonné, on l'a aussi dit en commission, par le côté vétuste du bâtiment et que l'on puisse avoir dans notre commune des appartements de la sorte. C'est aussi une question de dignité. On souhaite que l'état où se trouvent ces appartements ne se reproduise pas parce que les locataires pourraient demander des dédommagements par rapport à cette situation. On a pu voir des photos, il y a des infiltrations d'eau, etc. Les personnes qui vivent dans ces appartements sont âgées, elles ne connaissent pas forcément leurs droits et auraient pu exiger des baisses de loyer sur l'entretien de l'immeuble.

On estime que le montant du crédit d'étude est élevé, Fr. 210'000.--, c'est environ 10% de la finalité des travaux. Il faut être conscient qu'il n'y aura aucun rendement possible sur ce bâtiment. Toutefois, nous estimons que la Commune a aussi un côté social, ce sont des personnes âgées. Au niveau des hausses de loyer, avec la LDTR, on sait très bien que l'on ne pourra pas augmenter plus de 10% le loyer par rapport au loyer actuel.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

On soutiendra cet arrêté, mais on aimerait que soit porté un effort de la part de la régie sur l'ensemble de ces immeubles qui sont loués aux habitants de notre commune, pour qu'il n'y ait pas des états pareils. On a pu s'en rendre compte sur les photos, c'était assez lamentable.

M. LANCE : en réponse à la remarque de M. GOLAY, ce que l'on peut dire c'est que les locataires actuels de ce bâtiment occupent ces logements depuis de nombreuses années. Ce sont de grands appartements, qui sont peut-être vétustes, mais comme l'a dit le rapporteur, les loyers sont aussi en rapport, puisque, actuellement, les loyers sont très bas. Nous avons eu l'occasion de recevoir les locataires pour leur expliquer notre projet de rénovation de ce bâtiment et à cette occasion ils nous ont dit qu'ils aimeraient bien qu'il n'y ait aucune rénovation, afin qu'ils puissent continuer à vivre dans cette magnifique maison à des conditions tout à fait favorables. Par conséquent, je ne pense pas qu'ils revendiqueront une baisse de loyers dans ces conditions. En tous les cas, ces locataires ne vivent pas dans des conditions insalubres, loin de là.

*L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui (voir annexe).*

**c) Divers**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Conseiller administratif mentionne que l'exploitation de la salle Tacchini débutera le 24 octobre avec une exposition de Yann Arthus-Bertrand.

Un commissaire évoque le giratoire se trouvant à l'avenue des Morgines en déclarant que le béton commence à être cassé pas les gros véhicules qui le mordent pour tourner et qui paiera les dégâts. Il lui est répondu que c'est la Commune qui paie ses chemins communaux.

Un commissaire signale qu'une poste provisoire se construit au chemin de la Caroline. Et demande s'il serait possible d'avoir un panneau d'informations afin de renseigner la population. Le Maire lui répond que la poste va informer la population puisque c'est dans son intérêt.

Le responsable du service de travaux évoque que la descente du chemin Pré-Monnard appartient au domaine public communal. Il explique que le collecteur est en mauvais état et que la chaussée n'a pas de fondations. Une intervention sur cette voie est prévue pour 2012 et elle sera réalisée à l'interne. Il signale par ailleurs, concernant la sécurisation à la croisée de ce chemin, qu'un trottoir traversant est envisagé.

Un commissaire demande si ces trottoirs traversants ont des bases légales. Il pense que ces dispositifs donnent une fausse impression de sécurité aux piétons.

Le chef du service des travaux répond que d'autres installations de ce type ont été créées et que, suite aux différentes remarques, le STC envisage de mieux les signaler avec une teinte jaune-ocre. Il précise en réponse à la question d'un commissaire, lors de la dernière séance, qu'une teinte de ce type sera posée sur le rehaussement qu'il évoquait au chemin Emile-Paquin. L'aval de la DGM est de toute façon nécessaire.

Il signale ensuite le chantier des villas au chemin des Verjus. Il précise qu'un premier itinéraire a été imaginé pour faire passer les camions mais qu'entretiens, Plan-les-Ouates a entamé des travaux interdisant ce passage. Il mentionne que l'itinéraire choisi passera finalement par

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

Curé-Baud, le Petit-Voiret, et par les Fraisiers pour le retour. Ces travaux vont durer deux à trois mois pour le terrassement.

L'entreprise a été sensibilisée à la problématique du nombre d'enfants empruntant ce chemin. Il ajoute que le gros œuvre sera terminé, quant à lui, au mois d'août. Il indique que la Commune pourra dès lors intervenir en menant ses propres travaux sur le chemin des Verjus.

La Présidente rappelle qu'il avait été dit qu'une barrière serait ajoutée sur le passe-pied du chemin des Courtillets. Sa demande a été prise en considération.

Mme REY présente le sujet : pour faire suite à la démarche d'un groupe politique de transmettre à tous les Conseillers (ères) municipaux (ales) les documents relatifs au budget, M. LANCE propose de les trouver sur Intranet.

Concernant le montant des dégâts de la maison Civiq, ils ne sont à l'heure actuelle pas encore finalisés.

### 9) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS – Séance du 10 octobre 2011– Rapporteuse : Mme Louise REY

#### a) Convention avec la Fondation des parkings pour le contrôle de la zone macarons du Grand-Lancy

=====

Mme REY présente le sujet : à la demande du Conseil administratif et pour faire suite à une intervention, lors du dernier Conseil municipal, Mme de GARRINI s'est renseignée auprès du Directeur du Service de surveillance des communes concernant la signature de la convention qui est prévue avec la Fondation des parkings pour le contrôle de la zone macarons. Selon l'article 47, let. m et o, de la loi sur l'administration des communes, le Conseil administratif est chargé dans les limites de la constitution et des lois, de prendre toutes les mesures provisionnelles dont l'urgence est commandée par les intérêts de la Commune et d'exécuter les lois, les règlements et les arrêtés si cette compétence est conférée à la Commune. De ce fait, dans la mesure où la loi ne spécifie pas de compétence en la matière au Conseil municipal, la conclusion d'un contrat de mandat pour le contrôle des places de stationnement de la zone macarons relève de la seule compétence du Conseil administratif. Le Conseil municipal a toutefois une compétence financière s'agissant de la dépense liée à la réalisation de ce contrat de prestations puisque la somme y relative n'est pas inscrite au budget de fonctionnement 2011. Dans cette situation, Mme de GARRINI se réfère à l'article 29 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes qui stipule

*« Si l'engagement d'une dépense, non prévue au budget de fonctionnement ou dépassant la somme budgétée, revêt un caractère d'urgence et est commandé par les intérêts de la commune, le Conseil administratif (...) peut autoriser l'utilisation anticipée d'un crédit » (al. 1).*

*« L'utilisation anticipée d'un crédit et les dépassements de crédits doivent être justifiés dans le compte annuel et approuvés par le Conseil municipal » (al. 2).*

Jusqu'à présent, dans ce genre de situation de dépense non ou insuffisamment budgétée, le Conseil administratif se chargeait d'informer le Conseil municipal lors d'une séance de commission. Dans le cas présent, l'information a été communiquée lors de la séance de Commission de la sécurité du 29 août 2011. Les réactions qui ont suivi ont incité le Conseil

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

administratif à préparer un projet de délibération pour que le Conseil municipal l'autorise à financer les prestations de la Fondation des parkings pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2011 uniquement, le poste étant prévu dans le projet de budget 2012. Il s'agit d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de Fr. 161'000.- pour les trois mois en question.

M. GOUMAZ, Directeur de la Fondation des parkings et M. MASCALI, Directeur du Service du stationnement, nous détaillent les différentes prestations de la Fondation prévues par la convention.

- Le contrôle concerne le secteur 28A sur toute sa périphérie.
- 4 personnes contrôleront en binômes, 6 jours par semaine à raison de 2 passages quotidiens sur chaque zone. Chaque agent passera 8 heures par jour sur le territoire.

Le contrôle sous-entend une série d'activités notamment au niveau du traitement de l'amende, du traitement des cas litigieux, du transfert des informations au service des contraventions. Toute une infrastructure est mise en place par la Fondation des parkings dans le contexte du contrat de prestations.

Certains commissaires s'interrogent sur la durée de 3 ans d'engagement de la convention, à savoir que si les Lancéens devenaient des élèves modèles du stationnement et que le nombre d'agents prévu serait alors superflu.

Pour M. LANCE, une possibilité d'évolution verra le jour avec la mise en place d'une zone macarons au Petit-Lancy d'une part et des communes de Plan-les-Ouates, Carouge et Onex d'autre part. Des contacts avec les Conseillers administratifs délégués de ces communes sont en cours et une synergie pourra s'établir si nécessaire pour que le contrôle sur ces différentes zones soit coordonné.

Malgré le souhait du Conseil administratif de faire contrôler la zone macarons par les APM, il fallut déchanter très vite. Non seulement 2 APM ont quitté Lancy mais le recrutement espéré s'est révélé plus difficile que prévu. Il a considéré en toute bonne foi qu'il était urgent de trouver une autre solution pour le contrôle, sachant que le nombre d'APM n'est pas suffisant pour accomplir cette tâche et que le travail de prévention et de répression sur le terrain de ces derniers est prioritaire. C'est la raison qui l'a poussé à prendre contact avec la Fondation des parkings.

L'intégralité des recettes des amendes revient à la Ville de Lancy et le montant annuel prévu par la convention s'élève à Fr. 644'392.80 TTC, payable par trimestre à la Fondation des parkings. Ce montant est prévu sur une ligne dans le projet de budget 2012.

Normalement, les Fr. 161'000.- devraient être couverts par les recettes des amendes. M. LANCE confirme que dans le budget global de la Police municipale, il est estimé un non-dépensé de plus de Fr. 200'000.- au 31 décembre puisque l'engagement des APM ne s'est pas concrétisé en 2011.

Après toutes ces explications et le débat constructif autour de la nécessité de faire contrôler la zone macarons par la Fondation des parkings, l'arrêté concernant le crédit budgétaire supplémentaire 2011 d'un montant de Fr. 161'000.- est adopté par 7 oui, 1 non et 3 abstentions.

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

M. GOLAY : vous savez que notre groupe a passablement animé les différentes commissions qui ont traité de ce sujet. Je vais faire un petit historique par rapport à notre position et expliquer le vote que l'on va faire ce soir.

Tout d'abord, il faut savoir que le groupe MCG était favorable à la zone bleue. Cet aspect était sans discussion de notre part, mais nous voulions qu'elle soit contrôlée par des APM ou des AM. Nous étions, depuis le début, farouchement opposés à ce que ce soit la Fondation des parkings qui prenne en main le contrôle de cette zone de stationnement, uniquement parce qu'elle a des prix exorbitants - il n'y a qu'à voir déjà le montant de la première tranche et ensuite pour l'année d'environ Fr. 600'000.-- ; elle a une méthode qui n'est pas celle qui est souhaitée pour un bon nombre d'habitants : c'est du harcèlement, c'est une verbalisation sans discernement, notamment sur les entreprises, les gens qui travaillent. On ne parle même pas des automobilistes qui se parquent, parce que la loi est identique pour tout le monde, cela ne justifie pas que l'on dise qu'il y a trop d'amendes simplement parce que les gens se parquent mal. C'est le devoir d'une collectivité de sanctionner ceux qui sortent du chemin, de la légalité. Simplement, ce sont souvent des commerçants qui sont sanctionnés à outrance et cela déclenche bien sûr des mouvements de colère. On a pu voir le débat qu'il y a eu au Grand Conseil, le nombre de pétitions qui sont déposées par rapport à ce problème.

Là-dessus, nous étions contre que la Fondation des parkings vienne sanctionner, et pour que ce soit les APM, parce qu'ils ont une formation tout à fait adaptée, ils ont une formation qui leur permet d'avoir une meilleure appréciation du problème, ce qui évite bien des conflits.

Ce que l'on peut regretter par rapport à cette convention, qui a été signée, c'est la méthode. Bien sûr le service de surveillance des communes nous informe qu'il y a une compétence du Conseil administratif, mais du moment que nous avons, nous aussi, la compétence de la ligne budgétaire, il aurait fallu, avant d'aller plus loin, un vote de principe qui aurait pu joindre les deux autorités pour un but commun, c'est-à-dire le contrôle du stationnement. Et nous, si le Conseil municipal avait décidé à la majorité que c'était la Fondation, nous aurions accepté la décision démocratique qui aurait été prise ici. Malheureusement, il n'y a pas eu ce vote de principe, c'est pourquoi on a eu ce type de débats.

Ce soir, nous allons nous abstenir sur ce crédit supplémentaire pour 2011 simplement par une opposition passive à ce qui s'est passé. On a appris en commission que le contrat était pour une durée de trois ans. On estime que la durée est longue pour un contrat, soi-disant parce que la Fondation des parkings a dû engager du monde, et c'est pour éviter des licenciements, si on renonçait, etc.

On acceptera la ligne budgétaire pour 2012, mais à certaines conditions : c'est-à-dire que, comme cela a été développé à la Commission des finances, si l'on s'aperçoit que le nombre d'agents de la Fondation est devenu trop important sur la commune, parce que les habitants du Grand-Lancy sont devenus de bons élèves, on en déplacera un certain nombre sur le Petit-Lancy pour éviter une facture de Fr. 600'000.-- supplémentaire. Il faut quand même reconnaître que cela représente Fr. 1'200'000.--, c'est l'équivalent d'un centime additionnel, c'est plus que 1% de notre budget, c'est énorme. Il y a d'autres priorités au sein de la commune, sociales ou de formation, ou autres. Je pense qu'on n'a pas à faire des choix aussi onéreux pour un contrôle de stationnement, même si c'est nécessaire. On rappelle aussi que le fait de sanctionner un automobiliste a un rôle éducatif, mais ce n'est pas pour augmenter les recettes d'une commune. Donc il faut rester attentif à cela.

Bien entendu, il y a eu un manque d'anticipation de tout le monde par rapport aux AM ou aux APM. On fait confiance au Conseil administratif pour que dans 3 ans on puisse avoir le personnel nécessaire pour reprendre cette mission, pour éviter ces coûts exorbitants de la

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

Fondation des parkings. Et je ne vous cache pas qu'il y a une discussion très sérieuse entre le Conseil d'Etat et la Fondation des parkings pour augmenter le prix des macarons.

Cela ne changera pas le problème puisqu'on devra quand même se plier à la Fondation des parkings sur le prix des macarons. Mais là aussi, nous aurions voulu négocier différemment le prix du macaron sur la commune de Lancy, par rapport au centre ville, car le prix du domaine public n'est pas le même à la rue du Rhône que sur l'avenue Curé-Baud ou ailleurs.

On espère aussi que dans le cadre du développement du contrôle du stationnement, il y aura des synergies entre Onex, Carouge et Plan-les-Ouates, puisque ces communes se lancent également dans les zones bleues. En matière d'AM, on pourrait très bien prévoir quelque chose de commun.

On s'abstiendra sur ce vote de crédit supplémentaire. Par contre, on a une opposition, pour trois ans, sur ces lignes budgétaires, parce que là on pourra décider en parfaite démocratie, puisque maintenant on a toutes les informations.

Aujourd'hui, c'est plutôt un vote de mécontentement, une abstention, on n'a pas voulu aller de manière plus opposée que cela. C'est une opposition passive comme je l'ai dit.

M. PERRENOUD : en ce qui concerne le groupe UDC, ce ne sera pas une opposition passive, mais réactive. Nous refuserons ce crédit supplémentaire.

J'aimerais revenir en arrière. Nous avons fait une demande il y a plusieurs années pour avoir des APM efficaces sur la commune. La plupart d'entre vous avait refusé notre motion. Nous avons des éléments accompagnateurs qui nous auraient permis d'avoir aujourd'hui un nombre d'APM suffisant. Malheureusement, nous étions les seuls à nous battre dans cet hémicycle.

Quand on dit « gouverner, c'est prévoir », là on voit qu'on n'a pas prévu grand-chose et à l'arrivée on se demande si l'on a gouverné.

Par contre, au niveau de cette décision ponctuelle, on ne peut pas non plus lancer trop de griefs au Conseil administratif, car il essaye de sortir la tête de l'eau par rapport à cette situation.

Mais en ce qui nous concerne, nous avons refusé cette zone, en raison du manque d'APM, et nous tiendrons notre ligne de conduite ; il n'est pas question que nous nous abstenions, mais nous refuserons ce crédit supplémentaire.

M. ANNEN : trois entités qui étaient contre au départ et trois décisions différentes pour tout un chacun.

Le groupe PLR acceptera cet arrêté. C'est une acceptation qui n'est ni passive, ni réactive, mais post-informative. Nous avons un manque d'information et c'est vrai que nous aimons travailler quand les choses sont claires. Les informations complémentaires que nous avons reçues dans les diverses commissions nous ont permis de revoir notre jugement.

On sera aussi attentifs à ce qu'une synergie soit développée avec les communes avoisinantes. J'ai été attentif à un argument de proximité par rapport aux agents qui travaillent sur la commune et par rapport à la sécurité, de pouvoir trouver quelque chose d'intercommunal. Je pense que c'est une chose qui doit pouvoir être maintenue.

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

Au niveau de la zone bleue, nous étions pour. Je pense que c'est un confort pour les automobilistes, le résultat nous l'a démontré. Il est clair qu'une zone bleue non contrôlée, autant peindre en bleu tout ce que vous voulez, on aura l'air d'avoir des schtroumpfs à Lancy, mais pas un confort pour les automobilistes à ce niveau-là. On doit contrôler cette zone bleue, sinon on a dépensé de l'argent pour la peinture pour pas grand-chose.

Quant à la forme, j'ai l'impression que c'est une problématique récurrente depuis 5 ans au niveau du Conseil administratif par rapport au Conseil municipal. Il est clair que le Conseil administratif a des prérogatives, mais il est clair aussi que nous en avons et pour éviter qu'on ait des problématiques qui soient disproportionnées, il serait bien qu'on puisse analyser les choses de manière plus sereine et plus anticipée.

Une autre question que je me suis posée, et là je me tourne vers le Conseiller administratif délégué à la sécurité : actuellement nous avons 9 APM. Je ne les vois pas beaucoup. Et quand je les vois, ils font traverser la route en remplacement des patrouilleuses. C'est une question que je me pose. Que se passe-t-il au niveau des APM ? J'ai un peu de peine à comprendre. On en a 9, on en cherche partout et dernièrement je n'ai pas eu l'impression de les voir, à part pour faire traverser les enfants, remplacer une patrouilleuse qui est en vacances ou qui a démissionné. C'est une question que je me pose au niveau de la fonction des APM actuellement.

Mme CASUTT : j'ai une remarque à faire à M. PERRENOUD. Il y a quelques années, nous avons voulu engager des APM. Cela n'a pas pu être fait parce qu'il y avait un blocage à cause d'un référendum sur le centime additionnel qui a été voulu entre autres par son groupe. Entre deux, la formation des APM a changé. C'est une des raisons pour laquelle nous n'avons pas pu engager des APM supplémentaires.

M. MARTIGNANO : le groupe socialiste acceptera cette demande de crédit supplémentaire de Fr. 161'000.--, ne serait-ce que pour être en cohérence avec le fait d'avoir mis une zone macarons et pour le respect des gens qui ont dépensé Fr. 180.-- pour acheter un macaron.

Je vous ferai grâce de ma velléité sur tout ce qui touche à l'uniforme et à la répression, à l'automobile en général, mais je trouve déplorable que cette zone ait été mise en place sans avoir anticipé le fait que les APM ne pourraient pas faire leur travail pour mettre ces amendes. Ce n'est pas une situation qui date du mois de mars ou avril 2011, mais depuis plus longtemps et on en est là parce qu'il y a eu un manque d'anticipation et surtout de communication avec le Conseil municipal.

M. ANNEN : je vois que quand nos amis PDC sont à cours d'arguments, ils ressortent de vieux leitmotiv. Je rappellerai à Mme CASUTT une fois pour toutes - et c'est bien qu'on en parle en plénière, ce sera noté au procès-verbal - que le référendum pour la baisse du centime additionnel, qui a été lancé par les groupes MCG, UDC et PLR à l'époque, avait proposé une possibilité de ne pas bloquer le budget, en maintenant les augmentations de salaire de tous les employés municipaux et l'engagement d'APM supplémentaires.

Cet amendement, qui avait été proposé à l'époque, avait été refusé par la majorité de gauche, et je regarde nos amis PDC à ce niveau-là, parce que je pense qu'ils doivent aussi prendre leurs responsabilités. On a proposé de continuer avec ce budget, tel qu'il était, sans évolution pour toutes les charges, hormis les charges des employés communaux et l'engagement des APM. Cela, Mme CASUTT, vous pouvez regarder tous les procès-verbaux de l'époque, a été refusé par votre groupe, par les Verts et par les Socialistes. Donc, à un moment, chacun ses responsabilités. Moi je suis très à l'aise avec le non-engagement des APM, c'est plus un problème de trouver la ressource humaine, plutôt qu'un problème de référendum. Cet amendement a été proposé pour qu'on puisse continuer à engager des APM supplémentaires.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

D'ailleurs, je m'en rappelle, car à l'époque le Conseiller administratif socialiste s'était étonné de voir que j'étais plus pour la répression que pour la prévention. Comme quoi j'ai de la mémoire et tant que vous me rappellerez ces choses-là, je remettrai l'église au milieu du village.

M. PERRENOUD : concernant les APM de l'époque, on avait une proposition pour améliorer les salaires. Aujourd'hui, avec Fr. 40'000.-- par mois, je peux vous dire qu'on aurait des APM tant qu'on en voudrait. Si maintenant on refuse un APM pour quelques peanuts, avec ces montants-là je peux vous dire qu'on pourrait en avoir des APM.

M. PROGIN : je ne vais pas épiloguer sur le fait que quand on lance un référendum, ce n'est pas sans conséquences et qu'on n'a pas à faire de l'esbroufe pour essayer d'y échapper par la suite.

En termes de chiffres, on a entendu dire que c'était des coûts exorbitants pour ce contrôle. Il faut juste remettre l'église au milieu du village, pour paraphraser un de mes préopinants. Pour couvrir le coût que cela représente, il faut qu'un agent appose 10 amendes par jour. On prétend qu'ils sont affreusement virulents en ville de Genève, ils apposent 30 amendes par jour en moyenne. S'ils mettent le tiers, cela peut bien représenter qu'ils lèvent un peu le pied chez nous, les coûts seraient francs quand même et il n'y aurait pas besoin d'augmenter le centime additionnel ou de prendre ces sous ailleurs dans le budget municipal. Il y a donc très peu de chance que cela nous coûte autant qu'on vient de le dire et que ce soit exorbitant.

M. FAVRE : M. PROGIN a dit ce que je voulais dire. Quant à M. ANNEN, c'est un peu facile de dire qu'on lance un référendum et après, on y enlève ce qui risque de gêner. C'est aussi facile de nous traiter de gauchistes, mais nous, nous faisons face à nos responsabilités. Nous, nous n'avons pas changé d'avis depuis 13 secondes. C'est bien que vous ayez fait un virage à 180°, mais je préfère encore la position de l'UDC qui reste droite dans ses bottes, comme d'habitude. Cessez de ne nous attaquer.

M. GOLAY : une solution est ressortie de la Commission des finances qui faisait quasiment l'unanimité des membres présents, c'est-à-dire de revoir cela dans trois ans et surtout mettre un point fort sur l'engagement d'AM, voire d'APM, pour ce genre de missions.

Aujourd'hui, c'est clair qu'il est désagréable de sortir Fr. 161'000.-- pour un mois de relevés - il faut savoir qu'ils ont commencé il y a un mois à faire des relevés, etc. - c'est cher. Il faut reconnaître - vous transmettez M. le Président à mon collègue PROGIN - qu'avec la Fondation des parkings on paie le nettoyage de la Fondation, une multitude de directeurs et de directeurs-adjoints, etc., ce qui ne serait pas le cas avec des AM ou des APM puisque c'est un service qui est déjà en fonction sur la commune.

Ce qu'on paie cher aussi, ils l'ont dit, c'est le back-office. Qu'est-ce que le back-office ? Ce sont les réponses aux lettres de plainte, voire aux personnes qui écrivent pour signaler qu'elle sont contentes qu'on ait bûché toute la rue parce qu'elles ne trouvaient pas de places de parc, soi-disant que cela arrive, mais cela doit être assez rare. Ce travail de répondre à la population qui se donne la peine d'écrire ne mérite pas des prix de la sorte au niveau du back-office.

Il faut qu'on ait cette structure au sein de la commune. On est une grande commune, on peut très bien développer cela sans avoir des coûts aussi exorbitants. Et si on a un produit qui revient, il sera d'autant plus important si on n'a pas cette Fondation des parkings à payer avec les coûts qu'elle pratique. Ce sera de l'argent supplémentaire qui restera sur Lancy.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

M. PERRENOUD : concernant l'APM qui n'a pas été engagé, je parlais de Lancéens. Ce que M. GOLAY oublie de dire, c'est les origines des gens qui seront engagés par la Fondation des parkings. C'est un argument que vous n'avez pas osé donner.

M. GOLAY : grâce à l'intervention du MCG au Grand Conseil, dorénavant la Fondation des parkings a pour ordre de n'engager que des résidents genevois. Il est clair qu'il y a eu plus que les deux tiers d'engagements de frontaliers, mais cela devrait être terminé au sein de la Fondation.

M. MATHIEU : je rappelle à tout le monde que l'on doit voter sur un arrêté de Fr. 161'000.-- de dépassement pour un contrôle de la zone macarons par la Fondation des parking, et on fait un débat sur l'insécurité à Lancy, les APM, un référendum, les AM, les étrangers. Il faut qu'on vote, M. le Président, s'il vous plaît.

M. LANCE : nous avons bien écouté vos interventions de ce soir et pouvons parfaitement comprendre les reproches adressés au Conseil administratif. Je me sens particulièrement visé par ces reproches. Sachez que nous en tiendrons compte pour l'avenir, en particulier au niveau de l'information.

J'aimerais encore une fois revenir au mois d'avril de cette année. Pour le Conseil administratif, l'équation était simple : nous disposons d'une zone macarons de 1285 places à contrôler, qui a été mise en service en avril 2011. L'effectif de nos APM est de 9, alors qu'au budget nous en avons prévu 15. M. PERRENOUD, nous avons toujours été d'accord d'engager des APM et nous avons dit à plusieurs reprises que c'était une difficulté d'engager des APM pour différentes raisons et je ne reviendrai pas là-dessus. Donc l'équation était simple, en avril 2011.

Dans cette situation, solliciter en urgence la Fondation des parkings pour faire contrôler cette zone macarons, en libérant les quelques APM que nous avons à disposition afin qu'ils se concentrent sur d'autres tâches prioritaires de prévention et de sécurité sur le terrain - oui M. ANNEN, ils sont sur le terrain - nous semblait une évidence et conforme à une volonté politique générale de ce Conseil municipal.

Manifestement, nous nous sommes trompés sur la complexité de l'interprétation du message politique de certains groupes et nous vous prions de nous en excuser, en particulier par rapport aux groupes qui se sont exprimés ce soir.

Ceci dit, en regard de vos remarques et comme je l'ai dit en commission, je m'engage à adapter et à faire évoluer ce contrat avec la Fondation des parkings. Effectivement, il est de trois ans, mais nous devons donner une année pour le résilier, soit pratiquement dans deux ans. Le faire évoluer avec l'avènement des différentes zones macarons qui vont entrer en vigueur, c'est-à-dire à Carouge, à Plan-les-Ouates et à Onex, mais aussi avec la deuxième zone macarons du Petit-Lancy.

Le faire évoluer soit en utilisant encore la Fondation des parkings, mais peut-être en diminuant le prix de la prestation, j'en suis tout à fait d'accord. Soit, je m'engage à étudier la possibilité d'engager des AM, mais avec la rigueur du contrôle de la zone macarons, il faudrait que nous engagions pratiquement 10 AM, compte tenu des absences maladie, vacances, et autres.

Je m'engage à veiller sur cette évolution. Actuellement, je donne des instructions aux APM pour qu'ils transmettent à la Fondation des parkings notre volonté par rapport à ce contrôle. Nous ne voulons pas matraquer la population avec ce contrôle, nous voulons simplement que cette zone fonctionne à Lancy. Cela ne sert à rien de mettre en place une zone macarons si elle n'est pas contrôlée et si les automobilistes ne respectent pas les règles.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

Pour finir, j'aimerais redire, cela a été dit en commission, et M. GOUMAZ, Directeur de la Fondation des parkings l'a dit également, aussi bien la Fondation des parkings que notre commune, nous agissons comme des cobayes dans cette nouvelle zone macarons à Lancy, parce que nous sommes la première zone macarons hors ville de Genève. Nous avançons effectivement en tâtonnant et il est vrai que nous avons adapté ce contrôle au fil des jours, des mois, à la configuration de Lancy, en sachant bien que Lancy n'est pas le centre ville, n'est pas le quartier des banques. C'est vrai que nous avons une autre façon de la contrôler et nous allons l'adapter.

Pour terminer, je suis étonné et déçu des propos blessants de M. ANNEN par rapport aux APM. Je réaffirme ce qui a été dit en Commission de la sécurité du 29 août 2011, c'était une longue commission, les commissaires ont pu s'exprimer, M. SCAGLIONI était présent, il a pu décrire les activités des APM et je peux vous dire qu'ils en font beaucoup toute la journée pour une commune de pratiquement 30'000 habitants. Ils ne seront bientôt plus que 8, car un des leurs va prendre sa retraite. Donc au 31 décembre, ils seront 8 APM pour 30'000 habitants, cela veut dire que toute la journée, ils courent dans tous les sens pour assurer leur travail quotidien dans tous les quartiers de la commune.

Notre but est bien d'engager des APM et je rappelle qu'au budget 2012, nous avons 16 APM, en sachant très bien que nous ne pourrons pas les recruter, vu la difficulté d'une part de trouver les candidats, d'autre part à ce qu'ils passent les examens d'entrée à l'école de formation. Nous savons que les deux tiers échouent à ces examens, et ensuite il y a encore 6 mois de formation.

Je le redis encore une fois, et je le redis à M. PERRENOUD, ce n'est pas une volonté de ne pas les engager, mais c'est simplement une difficulté de trouver des candidats aptes à exécuter ce métier.

*L'arrêté 9a) est accepté par 22 oui, 2 non et 9 abstentions (voir annexe).*

**10) NOMINATION DES PRESIDENCES ET VICE-PRESIDENCES DES LOCAUX DE VOTE POUR 2012**

---

M. BONFANTI : vous avez tous reçu les listes. Je vous propose de les voter dans leur globalité.

*Vote accepté à l'unanimité, soit par 33 oui.*

**11) RESOLUTION INTERGROUPE POUR L'ACQUISITION DE TABLETTES TACTILES POUR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

---

M. GOLAY : c'est une résolution intergroupe. Cette demande a été soulevée à la Commission de l'administration et pour pouvoir obtenir satisfaction, il faut que ce soit inscrit au budget. Raison pour laquelle cette résolution a été établie et signée par chaque responsable de groupe. Je vous la lis :

*« Le Conseil municipal de la Ville de Lancy demande au Conseil administratif de porter au budget de fonctionnement 2012 la somme nécessaire afin que l'ensemble des élu(e)s du*

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

*législatif et de l'exécutif de notre commune puissent être équipés, dans les plus brefs délais, d'un Ipad 2, voire 3, pour leurs travaux parlementaires. Il est également demandé que la logistique pour l'utilisation de ce type d'appareil soit fournie par la municipalité.*

*En effet, à l'instar d'autres communes de notre canton, l'usage de cet outil informatique moderne simplifierait de manière substantielle le travail des Conseillers municipaux et des Conseillers administratifs. De plus, l'équipement en Ipad aurait l'avantage d'économiser des ressources importantes en photocopies et en frais postaux.*

*D'ores et déjà, nous vous remercions de faire un bon accueil à cette résolution.*

*Lancy, le 20 octobre 2011*

*Pour les groupes politiques représentés au Conseil municipal »*

M. LANCE : juste une petite information - je regrette que les points de la Commission de l'administration du 12 septembre 2011 n'aient pas été rapportés à ce Conseil municipal. Dans les « divers » de cette commission, il y a eu une intervention d'une commissaire qui allait dans ce sens. J'ai dit à cette occasion que nous allions reprendre le sujet et que nous allions mettre ce point à l'ordre du jour de la Commission de l'administration du 31 octobre. Ce dernier a été validé par la Présidente de la commission aujourd'hui même. Un point de l'ordre du jour concerne la présentation de l'Intranet des Conseillers municipaux, et un deuxième point concerne les propositions du Conseil administratif allant dans le sens de la résolution.

M. GOLAY : cette résolution est déposée pour gagner du temps. C'est un consensus entre les groupes. Cela pourrait être inséré directement dans le budget 2012, sans que ce soit rediscuté lors de la commission, sauf du montant et quel type d'appareils serait fourni. C'est pour gagner du temps sur la prochaine Commission des finances qui a lieu le 7 novembre, pour que l'on soit prêt lors du vote du budget, et que le Conseil administratif ait déjà une décision pour aller de l'avant et gagner du temps par rapport au prix, ce que cela coûterait pour ce type d'appareils.

C'est vraiment pour gagner du temps et éviter de revenir à une ou deux reprises dans les commissions.

Mme PENTZKE : en tant que Présidente de la Commission de l'administration, pour moi aussi cela a été la surprise. Nous avons été tous d'accord, les membres de la commission, de faire la demande. Mais je vous assure M. GOLAY, que, comme l'a dit M. le Conseiller administratif, j'ai donné mon accord pour l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission de l'administration qui comprenait le traitement de ce sujet.

M. LANCE : une petite plaisanterie. Peut-être que cela rentre dans les mesures d'austérité dont parlait M. GOLAY lors de la dernière séance et dont on pourra reparler lors de la prochaine Commission des finances.

M. GOLAY : on sait que M. LANCE est un Conseiller administratif plutôt des années 80 qu'évolutif. Toutes les communes s'équipent de ce genre d'appareil. Cela fait économiser des frais postaux énormes, quand on voit le nombre de courriers que l'on reçoit tous les jours de la commune, alors que cela pourrait être envoyé par messagerie, quand on sait le nombre et le prix des photocopies, et en plus la manutention du personnel de la commune.

Un Ipad c'est quelques centaines de francs. Ce sera amorti en l'espace d'une année, voire une année et demie et ensuite ce sera tout bénéfique pour la commune. C'est une question de rendement pour la commune. Je ne comprends pas cette réaction par rapport aux mesures

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

d'austérité : oui cela fait partie des mesures d'économie pour les deniers publics. Le MCG le dit chaque fois : derrière chaque franc dépensé par un contribuable, il y a un sacrifice. Cela entre tout à fait dans le domaine de l'économie.

Et je vous rappelle, M. LANCE, que c'est une résolution intergroupe, ce n'est pas uniquement le MCG, donc on ne peut pas parler de mesures d'austérité de ma part.

M. LANCE : je l'ai dit auparavant. Lors de la Commission de l'administration du 31 octobre, le Conseil administratif voulait justement faire des propositions allant dans ce sens. Donc, je ne suis pas contre. M. GOLAY peut dire que je suis un Conseiller administratif des années 80, mais il était Conseiller municipal avant moi, dans les années 85, moi j'ai commencé le Conseil municipal en 1991.

En tous les cas, je ne suis pas contre, mais c'était sur le ton de la plaisanterie que j'ai dit que c'était peut-être une des mesures d'austérité que l'on va prendre lors de la prochaine Commission des finances.

M. ANNEN : cette résolution ne va pas nous empêcher de débattre de ce point à la Commission de l'administration puisqu'a priori, il y a une large majorité des Conseillers municipaux qui seront pour cette évolution.

De rajouter ce poste au budget, c'est vrai qu'on nous a toujours dit de ne pas venir en plénière en changeant les choses et cette fois on essaye de réagir. Je ne vois pas quel problème cela pose. Cela fait bientôt trois ans que l'on a 15 ou 16 agents municipaux inscrits au budget, on sait malheureusement qu'on ne peut pas les engager pour les raisons que l'on connaît au niveau de la formation que M. LANCE a bien expliquées. Je ne vois pas en quoi cela pose un problème de rajouter un poste. Et oui, cela fait partie des mesures pour combattre l'austérité et faire des économies qui sont dans ma besace, j'en ai quelques autres, mais je les réserve pour la fin de l'année.

Je pense qu'il faut accepter cette résolution pour aller de l'avant. Mettre un poste au budget ne nous engagera à rien et ne nous empêchera pas de débattre et d'évoluer avec le point inscrit à la Commission de l'administration. C'est pour cela que je soutiens cette résolution.

Mme CASUTT : pour simplifier, vu qu'on va renvoyer cette résolution à la Commission de l'administration, cette dernière aura lieu avant la Commission des finances, ce sera tout à fait possible d'en parler également à la Commission des finances pour rajouter une ligne au budget si nécessaire.

Ma proposition, c'est de renvoyer cette résolution à la Commission de l'administration.

M. ANNEN : on parle de simplification, alors votons cette résolution. Si elle est acceptée, on rajoute ce poste au budget et si elle est refusée, on ne l'inscrit pas au budget et on en parlera de toute façon le 31 octobre. Mais on ne va pas ramener cela, ce n'est qu'un poste financier. On ne parle pas de savoir ce qu'il faut. Donc, soit elle est renvoyée à la Commission des finances, mais on doit aller de l'avant, soit on accepte de mettre cela au budget 2012 et cela n'empêchera pas les débats le 31 octobre, quelle que soit la décision de cette résolution.

Donc, simplifions les choses, votons cette résolution telle qu'elle est là. Elle est intergroupe, il n'y a pas de clivage politique à ce niveau. Il y a un poste au budget, elle fait partie d'une intention. A mon avis, on doit voter cette résolution telle qu'elle est et non pas la renvoyer en commission.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

M. MATHIEU : j'espère que cela ne méritera pas un amendement, mais moi je parle français et je n'utilise pas des termes qui sont assimilés à des marques. Je propose à la place d' « Ipad » de mettre « tablettes ».

M. SIDLER : j'ai vécu, quand j'étais au Conseil municipal de la Ville de Genève, l'introduction d'un système informatisé pour les Conseillers, je l'ai vécu également au Grand Conseil, je peux vous dire que cela ne se fait pas en deux temps trois mouvements. Ce sera nettement plus laborieux pour arriver à avoir un système qui nous permette à tous de travailler correctement et de faire des économies.

L'empressement, à mon avis, n'est pas bon, et la proposition de Mme CASUTT me semble tout à fait sensée.

M. GOLAY : je crois qu'on se comprend mal. Cette résolution est une volonté de la commune de prévoir d'ores et déjà un poste dans le budget, c'est tout. C'est clair qu'au niveau de la logistique, il y a tout un travail à faire derrière, il y a aussi un règlement à prévoir sur l'utilisation de ces tablettes. C'est évident qu'avant 5 ou 6 mois, on n'aura pas forcément d'appareil. C'est pour cela qu'on parle déjà du type d'appareil suivant, de la prochaine génération. C'est simplement une volonté du Conseil municipal que le Conseil administratif et le Conseil municipal soient équipés de ce type d'appareils. Cela se limite à cela. Après vous allez pouvoir en discuter au sein de la Commission de l'administration et ensuite à celle des finances, sur le prix, sur le type d'appareils, de la logistique et du règlement que vous souhaitez voir accompagner ces appareils. C'est une volonté politique d'aller de l'avant et de moderniser nos outils de travail.

M. FAVRE : je souhaite qu'à l'avenir, les futurs résolutionnaires-motionnaires nous remettent leurs projets plus rapidement pour qu'on ait le temps d'en discuter dans les caucus.

M. BONFANTI : le règlement autorise à déposer une résolution le soir-même de la séance.

M. GOLAY : je suis d'accord avec M. FAVRE. Si on avait déjà ce type d'appareils, on aurait pu gagner du temps.

Mme REY : pour mettre tout le monde d'accord, le 31 octobre à 18h30, il y a une séance de Commission de l'administration et le 7 novembre une séance de Commission des finances. Je propose que l'on renvoie d'abord à l'une et ensuite à l'autre, et après nous ferons le point tous ensemble.

M. BONFANTI : je sou mets au vote le renvoi en Commission de l'administration.

***Le renvoi en Commission de l'administration est accepté par 31 oui et 2 abstentions.***

**12) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 15 juin 2011 –  
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

---

**a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. COULIN est élu Président et Mme CARTER est élue Vice-présidente, tous deux par acclamation.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

- b) **Rencontre avec les centres de loisirs de la Ville de Lancy**
- **Centre Marignac**
  - **Villa Tacchini**
  - **Terrain d'aventures Lancy-Voirets**
  - **Terrain d'aventures du Petit-Lancy**
  - **Locaux autogérés**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet :

**Centre Marignac**

La déléguée explique que cette année a été riche en émotion au sein du comité, que ce dernier a connu plusieurs démissions successives au niveau de la Présidence, celle de M. MARTIGNANO et de Mme ECKER, que le comité a tenu bon malgré toutes ces turbulences et en est sorti renforcé.

L'année 2010 a surtout été marquée par la nouvelle collaboration entre Marignac et les TSHM afin d'obtenir d'avantage de cohérence et d'échanges entre les différentes structures socio-culturelles. Ce qui a permis notamment de ramener le calme à la maison Civiq pour que l'équipe ne soit plus confrontée à des dérapages de mauvais goût de la part des ados. Un bémol demeure toutefois à cause des violences verbales et physiques envers les filles, la présence régulière d'une animatrice a été envisagée afin d'améliorer l'attitude des adolescents envers la gente féminine.

Les comptes 2010 se clôturent malheureusement avec une perte de Fr 7'161.61.

Le Président cède la parole à Mme THEMO et Mme SCHNEEBERGER :

Mme THEMO informe que le centre connaît toujours une grande fréquentation et une liste d'attente s'allonge pour le mercredi et les vacances d'été.

Elle pense qu'à l'avenir, il faudra séparer les enfants par tranches d'âge, parce que les activités diffèrent entre 4 et 11 ans, ce qui en faciliterait la gestion.

Ensuite elle nous informe que le centre a fêté ses 40 ans et que le thème était la diversité. Elle n'oublie pas d'énumérer toutes les activités qui s'y déroulent durant l'année, fêtes et concerts. Mme THEMO relève également la bonne collaboration qui s'est mise en place entre Marignac, le collectif Palettes et les TSHM.

Pour conclure, elle rappelle qu'il a été demandé à plusieurs reprises un agent de maintenance afin de décharger l'équipe d'animation qui souffre d'un dépassement d'heures chronique, et que cette demande est toujours sans suite.

Mme SCHNEEBERGER nous fait part également de l'excellente collaboration entre l'équipe d'animation et les membres bénévoles, sans qui le centre Marignac ne fonctionnerait pas aussi bien. L'ambiance y est excellente et tout le monde y travaille sereinement.

Elle rappelle que le projet institutionnel du centre a été complètement revu et qu'il sera prêt pour la fin de l'année.

Concernant le budget 2012, elle rappelle que depuis 5 ans le centre dépose des budgets déficitaires sans demander de rallonge de subvention. Malheureusement, il a été constaté que si la perte budgétée sur l'année en cours se réalise, le centre aura de la peine à l'amortir l'année suivante, raison pour laquelle elle demande une rallonge de la subvention d'environ Fr. 6000.--, la dernière datant de 2007.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

Elle espère que le comité sera entendu. Elle souligne également des problèmes de comptabilité à cause des dysfonctionnements avec le programme colibri, à la suite de quoi il a été décidé l'utilisation d'un nouveau programme ; malheureusement, ce dernier reviendrait à Fr. 4000.-- + Fr. 3000.-- de maintenance. A ce propos il sera également demandé une subvention spécifique extraordinaire.

**Villa Tacchini**

En l'absence de rapport du délégué, c'est M. ERZIG qui prend la parole. Il informe l'importance du nouveau pavillon obtenu grâce aux efforts de la Commune et des commissions qui ont géré le projet, qui a permis d'instaurer une nouvelle dynamique au sein de la Villa Tacchini.

Mme RAMBACH ajoute que la Villa Tacchini travaille principalement avec des ados entre 12 et 18 ans, qu'elle est ouverte du mardi au samedi ainsi que pendant les vacances scolaires.

M. BELET relate un événement moins réjouissant, celui de la jeune fille victime du forcené qui lui a tiré une balle dans la tête, cette dernière fréquentant fréquemment la Villa avec son ami. Il a été décidé d'instaurer des réunions avec des psychologues. Il arrive fréquemment que la Villa offre ce genre d'aide individuelle, mais généralement les enfants qui ont des problèmes sont redirigés vers les services sociaux.

Il nous parle ensuite des coûts de fonctionnement. Un montant de Fr. 24'000.-- a été dépensé en 2010 pour la gestion de la salle. Le budget des moniteurs a été dépassé d'environ Fr. 8000.-- parce que les concerts représentent des heures supplémentaires.

En revanche l'équipement du nouveau pavillon à savoir sono, éclairage, etc. représente un coût d'env. Fr. 100'000.--, la Commune a accepté de verser une subvention extraordinaire de Fr. 24'000.-- qui a servi à payer le matériel sono, pour le reste la villa s'est adressée à la Loterie romande, au fond jeunesse et à la Migros. A ce stade des réponses sont encore attendues, mais les responsables restent confiants car l'inauguration est prévue pour la fin de l'année.

Mme RAMBACH ajoute que la Villa Tacchini accueille actuellement un jeune qui souffre d'un handicap mental de l'association des schtroumpfs et que la Villa collabore très bien avec ce genre d'association.

**Terrain d'aventures Lancy-Voires**

La déléguée informe que le TALV propose beaucoup d'activités. Des ateliers spécifiques, comme par exemple la fabrication d'objets divers. Il entretient une collaboration étroite avec ProNatura dans le but de faire découvrir aux enfants la biodiversité. En hiver, il organise la projection de films qui ont lieu le samedi et plusieurs sorties sont organisées pendant l'année ainsi que de nombreuses fêtes. Depuis fin 2009, il a également mis en place un pédibus pour prendre en charge les enfants après l'école.

L'année 2010 s'est clôturée avec un bénéfice de Fr. 5'616.--, justifié pour cause d'activité non-effectuée.

Mme WAELTI-MEHINTO confirme une hausse des fréquentations. Les soirées réunissent presque autant d'enfants que les mercredis après-midi et samedis ; ceci grâce à la mise en place du pédibus.

Mme SCHENKEL COSTE rappelle qu'un projet de rénovation du terrain est en cours, que les demandes d'autorisations ont été déposées et espère qu'elles seront acceptées d'ici la fin de l'année. Il s'agit de rénover toute la structure, isolation, peinture, sol, etc. afin que la maison soit conforme aux normes actuelles.

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

### Terrain d'aventures du Petit-Lancy

La déléguée rappelle que le terrain d'aventures du Petit-Lancy est un lieu d'accueil libre pour les enfants âgés de 6 à 13 ans.

Qu'il est ouvert tous les jours et également en période de vacances scolaires.

Que les fréquentations augmentent régulièrement d'année en année, il propose toutes sortes d'activités.

Malheureusement il est à relever que certains enfants ont outrepassé les règles d'usages du centre, que l'intervention de la FASe a été nécessaire pour résoudre les problèmes de maltraitance sur les animaux et vols.

Les animateurs ont construit des balançoires, un potager a également été créé, et une douzaine de sorties ont été effectuées durant l'année.

Les comptes 2010 ont présenté un bénéfice de Fr. 3'625.65 grâce à une bonne gestion des ressources financières.

Elle conclut en disant que le terrain d'aventures a un rôle essentiel dans l'animation et l'occupation des enfants du Petit-Lancy et environs.

M. MULLER souligne cependant que le bénéfice est dû également grâce aux bénévoles qui viennent au centre, sans eux les coûts de fonctionnement seraient exorbitants.

Mme LAENNEC précise que concernant les sorties, l'accent a été mis sur la nature avec ProNatura. Il y a également des sorties neige qui ont beaucoup de succès.

Le terrain d'aventures du Petit-Lancy participe depuis janvier à un projet avec l'association Viva dont le but est de créer des liens avec les personnes âgées du quartier.

### Locaux autogérés

Le délégué précise que son rapport porte essentiellement sur les TSHM qui couvrent outre la Commune de Lancy celles de Perly-Certoux et Bardonnex. Leur mission est d'initier et de stimuler les actions collectives et communautaires dans les quartiers.

Ils vont principalement dans les zones sensibles fréquentées par les jeunes. Leur présence permet d'assurer la prévention et un accompagnement éducatif favorisant le dialogue, l'échange et l'intégration.

Il rappelle qu'il existe à Lancy une quinzaine de locaux autogérés qui sont essentiellement destinés à la pratique de la musique. Il y a également un café communautaire situé au cœur de l'Etoile Palettes destiné à contrer les attroupements de jeunes dans les allées de l'Etoile Palettes.

Les TSHM y font des visites régulières.

Il y a également un local « after school » qui se situe sous l'école du Petit-Lancy. Il rappelle également que ce local peut-être mis à disposition les mardis et vendredis soir pour les enfants de 8 à 13 ans ainsi que les mercredis après-midi pour les 6-10 ans pour y organiser des anniversaires et diverses fêtes.

Il mentionne également l'existence d'un bus rouge, il s'agit d'un minibus qui parcourt les communes de Bardonnex, Perly et Lancy, il s'adresse aux jeunes en allant à leur rencontre en leur offrant du thé et du café afin de lier des liens sociaux.

On retrouve les TSHM dans de nombreuses manifestations organisées sur la commune.

Seul point noir à relever, un local en feu sous l'école en Sauvy l'automne dernier. Cependant ce sinistre a permis de redéfinir des règles claires concernant l'utilisation de ces locaux. Et des tournées régulières sont organisées pour le bon fonctionnement.

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

### c) Nomination des représentants du Conseil municipal pour les différents centres de loisirs

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. BAERTSCHI propose de supprimer le rapport du délégué sur les locaux autogérés.

Après une discussion entre commissaires, il est décidé que ce rapport sera remplacé par un rapport annuel rendu par les TSHM eux-mêmes.

Concernant la nomination des représentants :

Après discussion, les personnes suivantes sont nommées ; à savoir :

M. BONFANTI pour le Centre Marignac

Mme CASUTT pour la Villa Tachini

M. REOLON pour le Terrain d'aventures Lancy Voirets

M. COULIN pour le Terrain d'aventures du Petit-Lancy

Mme GOMEZ pour la nouvelle maison du quartier du plateau

### 13) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 3 octobre 2011 – Rapporteur : M. Xavier COULIN

#### a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e

=====

M. COULIN présente le sujet : Mme RICHERT et M. MANCINO sont élus respectivement Présidente et Vice-président de la commission.

La Présidente profite de cet instant pour remercier les responsables des différents lieux culturels que je citerai plus tard dans le rapport pour leur investissement et la qualité de leur travail rayonnant bien au-delà des limites communales

#### b) Présentation de la culture à Lancy et objectifs de la législature

=====

M. COULIN présente le sujet : le magistrat délégué détaille les diverses sources culturelles à Lancy.

Commençons par l'administration communale, au travers de quatre entités. Premièrement, le Service culturel (depuis sa création en 1996) qui gère la Villa Bernasconi (principalement dédiée à l'art contemporain). Il s'occupe aussi de l'exposition des artistes lancéens, de l'organisation du festival Mai au Parc ou du festival Hip-Hop en alternance avec les communes de Plan-les-Ouates, Carouge et Onex. A la Ferme de la Chapelle s'organisent diverses expositions. Ces deux entités animent leurs activités avec brunchs, concerts, contes, etc.). La bibliothèque municipale, récemment rénovée, dont le nombre de prêts augmente d'années en années. Enfin, le Fonds d'arts visuels, mis en place par le Conseil municipal fin 2006 afin de promouvoir les arts visuels et appliqués par des acquisitions, organisation de concours, etc.

Seconde source d'activités culturelles, les associations, nombreuses, subventionnées par la commune mais indépendantes telles que : le Groupe culturel de Lancy, organisateur de

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

concerts ; la Musique de Lancy, anciennement Fanfare de Lancy ; l'Orchestre Symphonique Lancy-Genève ; la Fondation Culture et Rencontre, organisant cours du soir et projections ; l'Association Lancy d'Autrefois. Mais il y en a encore beaucoup d'autres...

Troisième source, les initiatives privées telles que la galerie des Ports-Francis ou celle de la route du Grand-Lancy.

Quatrièmement et enfin, les manifestations intercommunales issues de la collaboration, de plus en plus fréquente, entre les divers services culturels municipaux.

Le magistrat relève que si des synergies ponctuelles sont observées, la culture à Lancy manque de visibilité. Un objectif de cette législature est d'améliorer la communication sur les différentes activités et d'engager un « coordinateur d'événements culturels ». Si un cahier des charges précis doit encore être défini, il pourrait s'agir d'une personne dotée d'une formation en management doublée d'une sensibilité culturelle. Le poste est inscrit dans le projet de budget 2012.

Dans la discussion qui suit, il est en effet relevé que malgré la qualité des expositions et autres événements, la population lancéenne n'est pas toujours au rendez-vous. La faute, peut-être, à une communication propre à chacun des lieux, voire à la peur de se rendre dans un lieu « qui n'est pas fait pour moi ». Sans compter que dans l'esprit de beaucoup, la Ferme de la Chapelle, pour l'exemple, n'est même pas forcément sur le territoire lancéen. Et pourtant si... D'où la nécessité de « vulgariser » la culture et d'adapter les horaires aux habitudes de la population. En effet, c'est le week-end principalement que la culture se consomme. D'ailleurs, les différentes entités ont déjà amorcé une mutation en ce sens. Sans compter la collaboration avec certaines associations interculturelles ou intergénérationnelles et les écoles de Lancy.

Il est ajouté que si la majorité des manifestations a lieu au sud de l'Aire (c'est volontairement que je ne ferai pas la différence entre ce qui est grand et petit), c'est par la force des choses, la majorité des infrastructures s'y trouvant. Toutefois, le Service culturel est conscient de cela et tente de diversifier l'offre culturelle au nord de l'Aire.

### c) Bilan de Mai au parc et perspectives 2012

=====

M. COULIN présente le sujet : il s'agit d'une manifestation très appréciée, tant par les jeunes pour les concerts, que par les familles pour les diverses activités. C'est d'ailleurs le parfait exemple de ce qui peut se faire grâce à l'excellente collaboration des différents acteurs. Malgré une météo souvent capricieuse, il y a une importante fréquentation de ce festival. Une responsable du Service culturel nous présente un aperçu du projet 2012 : il sera fait du même bois.

### d) Bilan de l'exposition Dix Dix organisée en collaboration avec la Fondation Albanico

=====

M. COULIN présente le sujet : cette exposition a été réalisée en collaboration avec le Festival de la Bâtie et la Fondation Albanico (fondation genevoise qui organise des échanges culturels). Ce fut un franc succès ! Tant par la fréquentation, que par l'ambiance et la dynamique générées par les 5 artistes suisses et les 5 espagnols. Une fois de plus, la Villa fut une source d'inspiration pour la plupart des œuvres exposées qui, d'ailleurs, s'y inséraient parfaitement. Il est relevé que si, parfois, l'art contemporain est difficile d'accès, les couleurs,

## Séance ordinaire du 20 octobre 2011

l'ambiance (encore elle) si chaleureuse et accueillante ont vraiment rendu cette exposition très agréable. L'importante fréquentation dont elle a fait l'objet en est d'ailleurs la preuve.

### e) Divers

=====

M. COULIN présente le sujet : les journées du livre auront lieu les 5 et 6 novembre à la salle communale du Petit-Lancy. Thématique 2011 : la Russie.

Un projet initié par le Fonds d'arts visuels prévoit des interventions le long de la future nouvelle ligne du TCOB. Il a pris de l'envergure et l'ensemble des communes traversées sont à présent concernées. Ce projet a été porté jusqu'aux autorités cantonales et est à l'étude. Pour près de 5.4 millions d'aménagements pérennes sont prévus et la part lancéenne serait de Fr. 200'000.- (Fr. 100'000.- sur une ligne budgétaire prévue en 2011 et Fr. 100'000.- autres en 2012). Un fascicule présentant le projet circule parmi les commissaires. Une commission « élargie » à l'ensemble du Conseil municipal devrait permettre aux artistes d'exposer leur projet le 28 novembre 2011.

Si l'inauguration de la Villa Tacchini est reportée à une date ultérieure, une exposition sur la forêt, prêtée gratuitement par les SIG, devrait avoir lieu début novembre.

La prochaine exposition à la Villa Bernasconi aura lieu dès le 11 novembre et se terminera juste avant Noël, sur la thématique du personnage d'Arlequin.

Un divers passé de date limite de consommation...

Quant à la Ferme de la Chapelle, la prochaine exposition est prévue du 2 novembre au 4 décembre. Un sculpteur, un photographe et un peintre travaillent sur « la représentation inexacte de la réalité à travers la nature ».

Toujours à la Chapelle, il y aura une mini-exposition, les 11 et 12 décembre, à l'initiative de l'association Hôpiclown. Les artistes, deux enfants traités en milieu hospitalier, présentent des œuvres sur « les arbres ». Le produit de leur vente servira à financer un voyage pour des enfants malades dans un village de vacances avec des maisons dans les arbres.

Le magistrat précise que la réfection des collecteurs de la route de la Chapelle a commencé. Il invite les commissaires éventuellement membre de la Commission des travaux ou de l'aménagement à soulever le problème de l'accès à la Ferme et du stationnement.

Un commissaire transmet une demande de locaux émanant d'une école de Samba.

Une visite guidée du MAMCO devrait être organisée et élargie à l'ensemble du Conseil municipal.

## 14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

---

M. BONFANTI : pour une meilleure compréhension des Conseillers municipaux, du Bureau, du Conseil administratif et du public, je souhaiterais que vous nous disiez, avant de prendre la parole, s'il s'agit d'une proposition individuelle ou d'une question individuelle.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

Mme RICHERT : il s'agit d'une information. M. COULIN a annoncé dans les « divers » qu'une visite au MAMCO était prévue. Elle aura lieu le samedi 26 novembre 2011 à 11h00. Rendez-vous, pour les membres de la Commission de la culture, à 10h50. L'entrée est gratuite. Les autres membres de ce Conseil sont également invités. Le fait d'avoir choisi ce jour-là nous permettra aussi, d'avoir un moment de gastronomie ; nous pourrions éventuellement aller manger ensemble après.

Mme CASUTT : c'est plutôt une proposition après une remarque. Comme j'avais critiqué la course du Conseil municipal, j'aimerais remercier notre Président qui n'a malheureusement pas eu de chance avec le temps. Toutefois, il nous a trouvé un plan B : la Foire de Martigny ou la Fondation Gianadda. Par contre, j'ai le regret de ne pas avoir pu visiter le barrage de la Grande Dixence. Si on pouvait refaire une sortie au barrage de la Grande Dixence, pas forcément sur deux jours, mais sur une journée, et par la même occasion visiter les éoliennes en descendant.

M. HAAS : j'ai une proposition qui concerne un petit aménagement de la place des Ormeaux. Il y a quelques magnifiques rampes de skate qui sont en train de voir le jour. Par contre, je viens de voir qu'il y a une petite coulée de béton pour permettre l'accès des handicapés sur l'arrière du salon de coiffure. Si on pouvait faire en sorte que la rampe d'accès se trouve sur l'entrée principale car la possibilité pour ces personnes de passer par l'arrière est peu respectée jusqu'à présent. Il y en a une qui existe pour la Poste. Je pense que ce ne doit pas être une intervention très lourde.

M. GOLAY : j'ai une information et une question. Par rapport à l'axe TCOB, Centre-ville, Gare, Bernex, la Commission des travaux n'est pas entrée en matière. Donc, je ne sais pas si c'est utile d'agender cette future rencontre entre commissions parce que je pense qu'il y en a pour un certain temps pour que cela revienne au Grand Conseil et que ce soit renvoyé en Commission et la Commission des travaux ne serait pas suivie par l'ensemble du Grand Conseil.

Ma question concerne la patinoire. Il est toujours déplaisant de suivre l'actualité par la Tribune de Genève. Il n'y a personne ici, je pense, qui est bien informé sur ce projet, au niveau du Conseil administratif, je ne sais pas. C'est une question d'aménagement du territoire. Si effectivement le DCTI veut nous imposer ce projet, qu'il nous le dise tout de suite.

On parle de Trèfle-Blanc, éventuellement de conserver le site des Vernets, voire les deux, on n'en sait rien.

Je pense qu'en tant que Conseiller municipal, on doit savoir s'il y a un impact en matière de circulation et quelles seront les conséquences par rapport aux riverains. On estime, le groupe MCG, qu'on peut avoir une information et ne pas laisser le DCTI aménager notre territoire sans prendre en considération les remarques, les arguments, que nous pourrions avoir au niveau du Conseil municipal.

M. COULIN : je vais revenir sur une question que j'adresse au Conseiller administratif délégué à la sécurité. Si M. SCAGLIONI nous a présenté le sujet des APM de manière relativement précise - et je l'en remercie - lors de la dernière Commission de la sécurité, j'ai oui dire que sur l'effectif actuel de 9 agents - lequel va bientôt passer à 8 malheureusement - il semblerait qu'une bonne moitié d'entre eux s'occupe principalement de tâches administratives, de back-office, ou donne des cours.

J'aimerais savoir ce qu'il en est du taux d'occupation des APM sur le terrain ou sur du simple travail administratif. Dans ce dernier cas, je pense que l'emploi de secrétaires ou d'auxiliaires pourrait les soulager et leur permettre d'être un peu plus présents sur le terrain.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

M. REOLON : j'ai une lettre qui m'a été transmise par des habitants et qui doit être lue ici. Elle est adressée à M. le Maire et aux Conseillers municipaux.

M. BONFANTI : le règlement est clair : si c'est une pétition, elle doit être déposée au Bureau et ensuite elle sera lue en séance plénière. Si c'est une lettre qui est adressée à un conseiller municipal en particulier, elle est pour lui et dans ce cas on ne peut pas la lire ici. Vous pouvez demander à ces personnes de l'adresser directement au Bureau.

M. VINCENT : j'ai une remarque, suivie d'une question. Vous le savez peut-être, je suis très attaché à la place du Premier-Août. Ce sont des souvenirs d'enfance : je traversais cette place, il y avait une jolie fontaine. On se garait devant la Coop, c'était pratique, on allait à la Poste, à la boulangerie, la boucherie, la droguerie, etc.

Or, je suis passé sur cette morne place samedi, qui était évidemment froide et déserte, si ce n'est la présence de gens qui n'avaient rien à y faire. Je suis entré dans la Coop discuter avec le gérant. Il m'a confirmé que depuis que les places de parc avaient été éliminées devant son magasin, son chiffre d'affaire avait baissé de 10 à 20%, qu'effectivement le parking des Courtillets était loin, pas pratique. Aujourd'hui il y a un autre commerce qui s'est développé, plutôt illicite et les gens ont peur d'aller dans ce parking car on y croise souvent des dealers.

En passant sur cette place, je me suis souvenu qu'il y avait une jolie route qui a été fermée il y a un peu plus d'une année, avec l'accord de la DGM, pour une période de 8 mois. Ces 8 mois étant bien derrière nous maintenant, un rapport doit être fait, en particulier sur le report des voitures qui a eu lieu entre les Courtillets, les Palettes et Eugène-Lance, qui est toujours une zone 30 km/h, je vous le rappelle.

J'aimerais savoir ce qu'il en est : va-t-on rouvrir cette route ? Dans ce cas-là, ouvrez-la le plus tôt possible parce que je crois savoir que nous sommes dans l'illégalité en maintenant cette route fermée encore aujourd'hui. Et si ce n'est pas le cas, qu'allons-nous faire de cette place qui est ouverte au vent, mais qui n'a rien d'attrayant pour la population ?

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : j'ai une information, une proposition et des remerciements. Je voudrais d'abord saluer l'excellente programmation actuelle du Centre Marignac - Mme FLOREY BARDET l'a relevé, il y a une nouvelle équipe et un bon dynamisme - et en particulier cette exposition consacrée à une sensibilisation aux questions de genre destinée aux enfants, qui a été très suivie par les écoles.

Je voudrais aussi encourager vivement les parents d'enfants de 6 à 10 ans, qui se trouveraient dans l'assemblée et qui ne seraient pas encore partis en vacances ce samedi, à aller y voir l'excellent spectacle de marionnettes intitulé « Zazie et max ».

Par ailleurs, je vous informe que l'association des EMS de Lancy, le service des affaires sociales et VIVA, organisent en novembre et décembre un cycle de conférences consacrées aux mesures de prévention favorisant le bien vieillir. Ces dernières s'appliquant tout au long de la vie, je ne saurais trop vous conseiller de vous y intéresser.

Au nom du groupe des Verts, je voudrais, M. le Président, vous remercier pour l'organisation de notre sortie valaisanne qui, même si la météo a fait des siennes, nous a permis de nous mettre au vert dans un bon climat et aussi d'en déguster quelques forts bons.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

M. PERRENOUD : cela concerne l'école du Petit-Lancy. Nous avons voté un crédit dernièrement pour remplacer les stores, etc. Comme beaucoup d'enfants jouent au ballon contre ces stores, beaucoup sont déjà détruits. Avant que nous devions revoter un budget pour remplacer à nouveau ces stores, n'y a-t-il pas une mesure à prendre avec le corps enseignant, comme lever les stores en fin de journée, mettre un garde-chiourme qui empêche les ballons d'aller là contre ou mettre des panneaux. Je trouve dommage de devoir changer ces stores régulièrement.

Par ailleurs, j'ai reçu comme tous les citoyens un aide-mémoire de la gendarmerie qui nous indique de bien fermer les portes, de faire attention aux cambriolages, etc. Pour aider le Conseil administratif, je peux vous dire que dans 20 ans ou même 10 ans, on aura encore plus de cambriolages et encore plus besoin d'APM pour assurer la sécurité.

M. MATHIEU : il s'agit d'une proposition. En début de séance, M. PERRENOUD a demandé une modification du procès-verbal et surtout une modification des paroles d'un Conseiller administratif. M. PERRENOUD s'est trompé : notre Conseil municipal a bien voté Fr. 435'000.-- pour la mise en place de la zone macarons, c'est-à-dire pour peindre la zone en bleu, pour mettre des horodateurs, pour mettre de la signalisation routière, donc la phrase est exacte. Ma proposition est que M. PERRENOUD retire sa proposition.

D'autre part, je voulais remercier Lancy TV d'avoir fait un magnifique sujet sur le fantastique match de football entre le Conseil municipal et l'administration communale. Toutefois, je rends attentif tout le monde au fait que ce sujet est un peu trompeur : vu qu'il tourne en boucle, il fait croire que j'ai laissé passer beaucoup plus de buts que la réalité.

M. RENEVEY : concernant la question de M. VINCENT sur la place du Premier-Août, ce Conseil avait décidé d'une des variantes qui étaient proposées, à savoir une fermeture partielle dans un sens du cheminement à travers la place du Premier-Août pour la circulation routière. La DGM avait demandé à ce qu'il y ait un essai jusqu'à la fin de cette année pour faire une analyse de la situation, chose qui vient de se terminer. Suite à cette analyse, une décision définitive doit être prise. C'est la raison pour laquelle il faudra que l'on fixe, d'entente avec la Présidente, une prochaine séance de la Commission des travaux, afin de vous présenter cette analyse et voter sur une décision définitive qui nous permettra ensuite d'aménager la place. Nous sommes tous d'accord : le but de cet aménagement est de retrouver une certaine convivialité, pour qu'elle soit un peu plus fréquentée qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

M. BAERTSCHI : concernant la patinoire, sachez, M. GOLAY, que je suis un peu comme vous. J'ai appris, il y a quelques semaines, qu'une patinoire devait se faire au Trèfle-Blanc, et nous n'avions bien entendu pas été consultés. Sur le détail, je pourrai, autour d'un verre, vous en dire un peu plus. Mardi après-midi une séance a eu lieu, à laquelle je participais, avec trois Conseillers d'Etat, trois Conseillers administratifs de la Ville de Genève, un seul de Lancy, mais cela suffisait pour le temps qu'on a perdu. Il se trouve que manifestement toute la procédure voulue était de passer de 4 lieux à 2 et de 2 à 1, ce qui logiquement devait arriver, a été remise en question par plusieurs personnes : je crois, et cela il faut le lire entre les lignes, que certains ont envie que la patinoire reste aux Vernets et d'autres ont envie qu'elle ne reste pas. Vous mettez tout cela ensemble, vous secouez et vous arrivez à une procrastination qui nous amène au mois de janvier où peut-être à ce moment-là une décision sera prise.

M. LANCE : concernant la remarque de M. COULIN sur l'occupation des APM, je vous propose de reprendre ce sujet lors de la Commission de la sécurité du 21 novembre 2011 puisque vous faites partie de cette commission et vous en êtes le vice-président.

**Séance ordinaire du 20 octobre 2011**

Par rapport à la remarque de M. MATHIEU, je n'avais pas entendu que M. PERRENOUD demandait une rectification du procès-verbal du 29 septembre sur mes propos. Effectivement, j'ai dit : « *je vous rappelle que vous avez quand même accepté un crédit de Fr. 435'000.-- pour la mise en place de cette zone macarons* » et là je m'adressais au Conseil municipal qui a accepté à la majorité ce crédit. Pour moi, il n'y a aucune modification a apporté au procès-verbal.

La séance est levée à 22h40

**La Secrétaire :**

**Louise REY**

**Le Président :**

**Damien BONFANTI**

## VILLE DE LANCY

### Séance ordinaire du 20 octobre 2011

#### QUESTIONS DU PUBLIC

---

M. Jean-Claude MICHELLOD : je suis citoyen de Lancy depuis 32 ans et co-Président du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de St-Georges. Je remercie le Président d'avoir procédé en début de séance à la lecture du courrier du Groupement.

J'aimerais savoir quelle est la position du Conseil administratif sur le Plan directeur cantonal 2030. Près de 900 citoyens de Lancy nous ont déjà manifesté leur désaccord par rapport à ce plan qui foule au pied ce qui a été voté pour le plan directeur communal 2008 et ces signatures continuent à rentrer. Dans d'autres communes, le Conseil administratif a clairement pris position et vous, quelle est votre position ?

M. BAERTSCHI : la réponse sera simple : nous n'avons pas pris position.